



Dialogue



Pauvres, mais honnêtes, nous paraissions quand nous pouvions, et notamment le jeudi 1^{er} septembre 2016

N° 206
60 Mars 1905
* **L'Assiette au Beurre** 50 centimes *
Les Bourreaux des Noirs

Pourquoi ne pas raconter



toute l'histoire de l'Afrique



MINISTÈRE DES COLONIES

TRÈS CONFIDENTIEL

RAPPORT

DE

LA COMMISSION D'ENQUÊTE DU CONGO



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1907



Le Rapport Brazza

*Un texte d'importance
pour l'histoire
des deux
Congo*

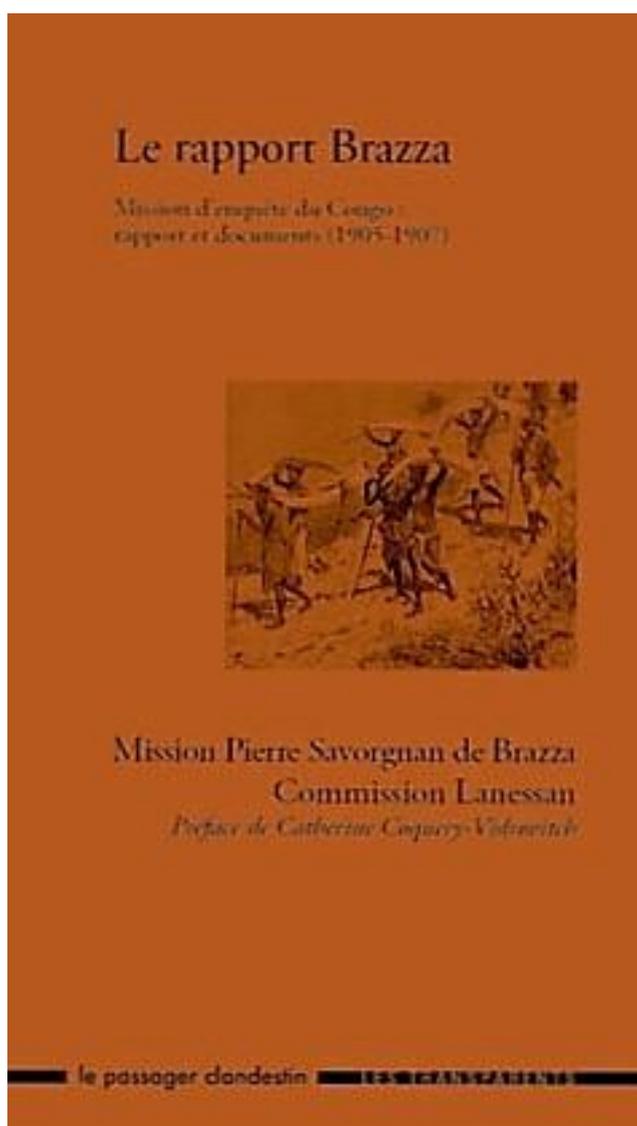
*



M. DE BRAZZA

M. de Brazza, d'après une photographie faite par M. Pottier la veille du départ de l'explorateur pour la Sangha (L'Illustration du 23 Février 1895)

Une annonce remarquée



Le Rapport Brazza

Mission d'enquête du Congo : rapport et documents (1905-1907) de Pierre Savorgnan de Brazza /
Commission Lanessian

Préface de Catherine Coquery-Vidrovitch

Ed. *Le Passager clandestin*

Ce livre a reçu le soutien de l'association *Sortir du colonialisme*.

Postface de Patrick Farbiaz.

En mars 2014, La maison d'éditions *Le passager clandestin* publie pour la première fois le rapport établi entre 1905 et 1907 par le ministère des Colonies, à partir des informations rassemblées par la dernière mission de Pierre Savorgnan de Brazza au Congo. Ce document présenté par Catherine Coquery-Vidrovitch¹ est accompagné de nombreuses autres archives inédites. Par cette publication, *le passager clandestin* met à la disposition de tous un document

¹ Catherine Coquery-Vidrovitch est la seule historienne française à avoir pris connaissance du rapport Brazza, qu'elle a découvert dans le cadre de sa thèse d'Etat, en 1966. Professeure émérite de l'université Paris-Diderot, ses travaux sur l'Afrique portent sur la politique de colonisation et les notions d'impérialisme et de capitalisme sur ce continent. Elle est notamment l'auteure de *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930*, Ehess, 2001, et de *Enjeux politiques de l'histoire coloniale*, Agone, 2009.

fondamental pour appréhender l'histoire coloniale européenne au tournant du XXe siècle, ses enjeux, ses pratiques et ses effets.

Dans sa postface, Patrick Farbiaz² explique :

« Il peut apparaître étonnant pour Sortir du Colonialisme, une association d'éducation populaire, de s'associer à la coédition de ce rapport de la Commission d'enquête du Congo dirigé par Pierre Savorgnan de Brazza. Nous ne sommes pas des historiens et notre public n'est pas composé d'universitaires. Mais si nous avons jugé important de nous associer à cette publication avec les Editions du Passager Clandestin, c'est qu'elle se situe dans le prolongement de notre combat anticolonial :

« La lutte pour l'ouverture des archives est une préoccupation constante du mouvement anticolonialiste. La pratique du secret est une caractéristique du pouvoir colonial depuis toujours. Le rapport Brazza avait disparu des radars depuis plus de 100 ans. Alors qu'il apportait une somme d'informations uniques sur les pratiques de la France coloniale, non seulement il n'a pas été publié mais il a été occulté pour les générations suivantes, dissimulé au sein des archives du Ministère des Colonies, puis du Ministère des Affaires Etrangères. Si nous voulons nous réapproprier notre histoire, il est essentiel que la documentation sur la réalité de l'Empire colonial soit connue et partagée par tous ceux qui veulent comprendre cette période essentielle pour notre histoire. Rappelons-nous la polémique sur l'ouverture des archives sur le 17 octobre 1961. Publier ce rapport c'est un apport au combat pour la transparence.

« Ce rapport est un acte d'accusation qui met la France coloniale en examen pour crimes contre l'humanité. Ces crimes ne se réduisent évidemment pas au territoire du Congo français. Ils ont eu lieu sur l'ensemble des territoires soumis à l'autorité de la France coloniale. Ce rapport finalement ne fait que rapporter du point de vue de l'appareil d'Etat des pratiques qui se sont étendus durant tout le temps de la colonisation et sur tous les territoires. Mais là où il est d'un apport considérable c'est qu'il est rédigé de l'intérieur de l'Etat colonial. Lorsque Brazza meurt à la fin de sa mission, ce que l'on appelle le « parti colonial », ce puissant lobby, lui organise des obsèques solennelles. Le groupe colonial qui réunit des députés favorables à l'expansion coloniale de la France est fort de plus de 200 députés. On comprend mieux pourquoi le rapport sera étouffé malgré le soutien d'intellectuels comme Charles Péguy et de sa revue «Les Cahiers de la Quinzaine ». La colonisation était – elle donc «positive» comme les nostalgiques de ce « temps béni des colonies » tentent de nous le faire croire ? Ce rapport donne la réponse à cette question. Il montre que la colonisation et son idéologie le colonialisme ont été d'une brutalité inouïe et ont constitué un état d'exception permanent. Le rapport en pointant le quotidien de la colonisation est à lui seul un livre noir. Le colonialisme ce n'est pas seulement des grands massacres, des enfumades, le travail forcé, les exécutions sommaires.

« C'est d'abord l'humiliation au quotidien. Lorsque le gouverneur Gentil avec ses deux gardes du corps armés de gourdin passent devant les indigènes, il faut que ceux-ci se découvrent sinon ils sont tabassés. C'est ce type de pratique qui nous fait découvrir mieux que mille discours la réalité de la colonisation française en Afrique. La lutte contre le révisionnisme colonial fait partie intégrante du travail de mémoire des anticolonialistes depuis la loi du 23 février 2005 où ces négationnistes demandèrent que le mensonge d'Etat de la colonisation dite « positive » soit enseigné aux élèves de France. Puisse la publication de ce rapport contribuer au travail de mémoire.

² Animateur et cofondateur de l'association *Sortir du colonialisme*

Enfin le rapport a des accents terriblement contemporains. Il met en exergue le système des concessions privées où domine un travail forcé proche de l'esclavage fondé sur le profit maximum. Après l'effondrement de l'Empire colonial, le néocolonialisme a prospéré. La colonisation avec un drapeau et une administration c'est toujours et encore l'ordre colonial imposé cette fois par procuration. La Françafrique a reconstitué l'alliage formé entre la classe politique française, l'Etat-major et les sociétés privées. Bolloré ou Total continuent à être présent à Libreville, Brazzaville ou Lomé, souvent protégé par des contingents de l'armée française qui a conservé ses bases militaires. Les élites locales ont été associées au pillage mais l'essentiel demeure, le pillage des ressources. Les massacres aussi d'ailleurs. Le Congo Brazzaville n'a cessé d'être un champ de bataille depuis des décennies dont tous les fils nous ramènent à La tour de Total à la Défense. Le Gabon livré aux frasques de Bongo père et fils a abondé les caisses noires des partis politiques français, la corruption à tous les niveaux et jugulé les révoltes populaires. L'uranium d'Areva a remplacé le caoutchouc rouge mais c'est toujours pour servir les intérêts de la France des financiers et des industriels en 2013 comme en 1905 que nos gouvernements qu'ils soient de droite ou de gauche protègent nos entreprises au nom de la mission civilisatrice de la France. C'est aussi en mettant en lumière le lien indissoluble entre la défense des profits et l'oppression des peuples que le rapport Brazza vient compléter et enrichir notre vision du poids de l'histoire coloniale dans la définition des sociétés occidentales. »

Il est assez rare – bien des écrivains vous le diront – que la simple sortie d'un livre fasse grand bruit dans les médias.

C'était d'autant plus étonnant que si ledit rapport est relatif à un scandale, celui-ci est vieux de plus d'un siècle. Il s'agit donc de faits connus depuis longtemps et le scandale réside autant dans les faits (une histoire d'exactions et de crimes contre l'humanité commis dur des indigènes dans des territoires colonisés) que dans l'impunité des responsable et le « classement vertical » du rapport. Certains - le site *Africultures*, pour ne pas les nommer - ont même si bien perçu la chose qu'ils ont orné le livre d'un « bandeau », précisant « *Le premier Secret d'Etat de la Françafrique* ». Avec ce thème récurrent de la Françafrique dont chaque Président annonce lors de sa prise de pouvoir que cette fois elle est bien morte, mais qui doit sans cesse renaître, puisque le prochain Président fera de même, avec des lois sur la mémoire qui imposent de se souvenir ou d'oublier, la France peut s'adonner à son, goût pour la polémique... et les libraires font des affaires...

Toutefois, l'affaire du rapport Brazza n'est pas « franchouillarde » ou franco-française et n'intéresse pas seulement l'Hexagone et ses satellites ex-coloniaux de la Françafrique. Et, si cela peut surprendre en Europe, cela n'étonnera sans doute guère les Africains. Ils savent par expérience que les deux Congo n'ont pas seulement les deux capitales les plus proches du monde, mais aussi une très longue frontière commune qui, représentée par le cours du fleuve Congo, est bien plus un moyen de communiquer, de transporter et de traverser qu'une séparation. En cas de troubles politiques ou sociaux, voire parfois pour fuir le chômage, « passer l'eau » est un réflexe aussi naturel d'un côté du fleuve que de l'autre. C'était ainsi du temps de Stanley, de Léopold II et de Brazza, c'était ainsi avec Kasa Vubu puis Mobutu sur une rive et l'abbé Youlou, puis Massemba Débat et Marien Ngouabi sur l'autre, et cela continue aujourd'hui entre le Congo de Joseph Kabila et celui de Denis Sassou Nguesso.

Par certains côtés, le rapport Brazza, bien qu'appartenant à l'histoire du « Congo d'en face », touche aussi à l'histoire du Congo- Kinshasa, même si parfois ce n'est que par la bande.

Que le rapport Brazza ne soit pas sans signification pour le Congo-Kinshasa n'a pas échappé à l'œil vigilant des associations d'anciens coloniaux du Congo belge, témoin cet article dans *Mémoires du Congo*, n° 34 (mars 2014) page 15

Le rapport Brazza

L'ouvrage est préfacé par Madame Catherine Coquery-Vidrovitch, Professeure émérite de l'Université de Paris-Diderot, qui l'a découvert en 1965 dans le cadre de ses recherches pour sa thèse de Doctorat en Histoire.

En 1903, E.D. Morel, journaliste anglais, dénonce les abus dans l'exploitation du Caoutchouc, dans l'EIC. Léopold II décide de réagir en envoyant au Congo, par décret du 23-07-1904, une commission d'enquête internationale laquelle remet son rapport au Roi le 30-10-1905. Ce rapport est publié au journal officiel ; il est accompagné d'un décret constituant une commission d'examen, chargée de l'étudier et de faire des recommandations. Elles seront présentées au Roi et publiées au journal officiel le 3 juin 1906.

Du côté du Congo français, les abus sont réputés moins criants. Néanmoins le Gouvernement décide d'envoyer Brazza enquêter dans la région anciennement appelée Afrique équatoriale française (AEF). Malheureusement, il décède en cours de mission. C'est le député J.L. de Lanessan qui sera chargé de rédiger le rapport sur base des documents et des textes rédigés par Brazza. Ce rapport qui sera jugé "explosif" par le gouverne-

ment français ne sera imprimé qu'en dix exemplaires dont un qui sera remis au ministre et les neufs autres sécurisés dans un coffre-fort. Il ne sera jamais publié et gardé secret. Quel contraste avec l'attitude de Léopold II !

Ce rapport est d'un très grand intérêt pour la défense du Roi et des Belges qui travaillaient dans l'EIC ; à plusieurs reprises Brazza fait référence aux réalisations et méthodes d'exploitation du Congo, notamment le chemin de fer et les voies navigables. La défense des intérêts des travailleurs indigènes est également citée en exemple. Alors que le système juridique de l'EIC est développé dès 1888 par la publication d'un grand nombre de décrets, il n'y a rien de comparable en AEF, en 1905. Le premier chemin de fer reliant Brazzaville à Pointe Noire ne sera réalisé que dans les années '20.

La préface de Madame Catherine Coquery-Vidrovitch est remarquable. En quelques pages elle décrit le contexte dans lequel la dernière mission de Brazza s'est déroulée, le climat de méfiance à son égard et les sabotages de l'administration coloniale locale. Un livre à lire par tous ceux qui ont le souci de s'informer objectivement sur cette époque.

■ André Schorochoff

Nous ne pouvons que partager l'opinion de Mr. Schorochoff quant au souci que l'on devrait avoir de s'informer objectivement sur cette époque. Mais nous sommes moins persuadés qu'il ne semble l'être que la figure historique de Léopold II en sortirait grandie.

Nous constatons simplement que les réalisations matérielles de l'Etat Indépendant du Congo n'ont jamais été contestées par personne. Et, quand nous disons « personne », cela inclut Casement, dont le rapport s'ouvrirait par un coup de chapeau à l'œuvre accomplie par «une

énergique intervention européenne», décrivait en termes flatteurs les postes bien construits et bien entretenus, les chemins de fer et l'excellente flotte fluviale qui avaient ouvert l'Afrique centrale à la civilisation. Mais aussitôt après cette volée de compliments, Casement se lançait dans le récit de ce qu'il avait vu en 1903, et comme il pouvait faire la comparaison entre cette époque et la fin de la décennie 1880-1890, son analyse n'en prenait que plus de poids. L'argument central de sa plaidoirie concernait le dépeuplement du pays qu'il était, disait-il, impossible d'attribuer à la seule maladie du sommeil. La population autochtone n'avait pu comme autrefois résister aux épidémies parce qu'épuisée par les exigences de l'Etat et, là où elle avait pu survivre, par les impôts, les châtiments arbitraires et les razzias des *askari* l'avaient tout simplement décimée.

La Commission d'enquête de 1904 s'exprime dans le même sens : « *Dans ces territoires qui, il y a vingt-cinq ans, étaient encore plongés dans la plus affreuse barbarie, que seuls quelques blancs avaient traversés au prix d'efforts surhumains, accueillis à chaque instant par les flèches des peuplades hostiles ; dans ces régions où les tribus décimées par les razzias des trafiquants arabes se livraient des combats sans trêve et sans merci ; où l'on rencontrait à chaque instant des marchés de chair humaine dans lesquels les acheteurs venaient désigner et marquer eux-mêmes sur les victimes à égorger le morceau qu'ils convoitaient ; où les funérailles des chefs de village étaient célébrées par d'atroces hécatombes d'esclaves que l'on égorgeait et de femmes que l'on enterrait vivantes ; dans ce continent sinistre et mystérieux, un État s'est constitué et organisé avec une rapidité merveilleuse, introduisant au cœur de l'Afrique les bienfaits de la civilisation. Aujourd'hui, la sécurité règne dans cet immense territoire. Presque partout, le blanc qui n'est pas animé d'intentions hostiles, peut circuler sans escorte et sans armes. La traite a disparu ; le cannibalisme, sévèrement réprimé, recule et se cache ; les sacrifices humains deviennent rares. Des villes qui rappellent nos plus coquettes cités balnéaires égayent et animent les rives du grand fleuve, et les deux têtes de ligne du chemin de fer du Bas-Congo, Matadi où arrivent les bateaux de mer, et Léopoldville, le grand port fluvial, avec le mouvement de ses chantiers, font penser à nos industrieuses cités européennes. Ces vicinaux du Mayumbe ; ce chemin de fer des Cataractes, construit dans la région la plus accidentée ; celui des Grands-Lacs, tracé au cœur de la forêt équatoriale ; ces 80 steamers qui sillonnent le Congo et ses affluents ; ce service régulier de communications postales ; cette ligne télégraphique qui atteint un développement de 1200 km ; ces hôpitaux établis dans les chefs-lieux, toutes ces choses nées d'hier donnent au voyageur l'impression qu'il parcourt, non cette Afrique centrale il y a un quart de siècle inconnue et barbare, mais un pays conquis depuis longtemps à la civilisation européenne ... »*

Personne, non plus, ne conteste le fait que l'EIC avait été doté, dès sa fondation, de textes de lois fort « modernes ». Savoir s'ils étaient autre chose que des chiffons de papier, c'est un autre problème !

Les différences entre les manières de réagir à la situation, décrites comme rapides et efficaces chez Léopold II cependant que la France garde le rapport Brazza sous le boisseau, ne le diffuse pas, atermoie, chipote... et finit par enterrer l'affaire, sous le prétexte assez minable que la République n'avait pas besoin de nouvelles secousses après l'affaire Dreyfus, peuvent s'expliquer par une différence de situation.

Léopold II, situé au sommet d'un Etat dont il est le souverain absolu, peut promulguer des décrets qu'il est sûr de ne jamais faire appliquer, désigner des « lampistes » et être sûr que les recherches s'arrêteront là. Non seulement il est un Roi Absolu, mais il l'est dans un pays autre que celui où il est roi constitutionnel. Si le Parlement belge lui pose des questions gênantes sur l'EIC, il peut l'envoyer coucher !

En France, un homme politique, fût-il Ministre, ne peut échapper aux questions des parlementaires, il a aussi toutes les raisons de craindre les « peaux de bananes » mises sous ses pas par l'opposition... Il n'a aucune possibilité de « siffler la fin du match ». Il ne peut que ruser, temporiser, dissimuler, faire traîner les choses, lâcher des rideaux de fumée en tenant des propos dilatoires et attendre patiemment que les choses se tassent...

De situations différentes naissent donc des méthodes différentes, mais elles ont un seul et même but : l'impunité. Pour qui en douterait, rappelons les mots de P. E. Janson, lors des débats sur la reprise du Congo qui disait, parlant de Léopold II « *Témoignage de reconnaissance ? Jamais ! Amnistie ? Peut-être...* »

Le rapport Brazza présente de l'intérêt pour l'histoire des deux Congo, tout autrement que comme une comparaison avantageuse de l'œuvre léopoldienne avec la colonisation française. Les raisons en sont réelles et multiples :

- Nombre d'analogies entre les affaires du « caoutchouc rouge » dans l'EICongo et dans le « Congo d'en face » suggèrent que les affaires françaises constituent une sorte de « système léopoldien sans Léopold ».

- Les enquêtes françaises ont résulté de ces analogies. Les articles de Morel, basés essentiellement sur la documentation émanant des missionnaires anglais en EIC, ont fait craindre que des faits semblables ne puissent se passer dans les possessions françaises adjacentes, mais aussi espérer que la comparaison puisse être favorable à la France.

- La campagne contre Léopold II a aussi une facette idéologique. Les Britanniques libre-échangistes³, qui contestent le régime des concessions octroyant à des compagnies, sur des centaines de milliers d'hectares, le monopole de l'exploitation de l'ivoire et du latex, orchestrent une campagne d'opinion contre « King Leopold » et son "caoutchouc rouge" extrait sur la rive gauche du Congo avec le sang des populations locales. De l'autre côté du fleuve, la France, qui a également attribué l'exploitation de l'Afrique équatoriale française (AEF) à de grandes compagnies concessionnaires veut perpétuer ce système.

- Les campagnes anglaises laissaient présager de jours difficiles pour l'EIC. Sous-estimant gravement l'obstination du Roi des Belges, les Français ont même pu espérer que Léopold soit contraint de mettre fin à ce qu'ils avaient toujours considéré comme « son aventure coloniale sans lendemain ». Auquel cas ils pourraient faire jouer le droit de préemption qui leur avait été accordé à la création de l'EIC.

- Une autre hypothèse soulevée par certains durant les campagnes britanniques avait été que l'on procède à un partage du Congo entre les puissances ayant participé à la Conférence de Berlin. Un rapport très favorable à la colonisation française aurait été une jolie plume à son chapeau pour se rendre à de telles négociations.

³ En Angleterre, comme en Belgique, l'opposition à la politique coloniale de Léopold II regroupait deux sortes de gens. Certains étaient anticolonialistes par principe (Georges Lorand) ou par compassion humanitaire envers les victimes indigènes (Vandervelde), d'autres s'opposaient aux monopoles léopoldiens au nom de la doctrine du Libre Echange (Albert Thys). Il ne s'agissait donc pas, malgré les nombreuses occasions où le souvenir du « Congo des mains coupées » a été brandi comme un épouvantail par les anticolonialistes, d'un combat entre colonialistes rétrogrades et racistes et anticolonialistes progressistes, humanistes et éclairés. Conan Doyle était très à droite, pour ne pas dire plus, Morel croyait à l'infériorité des Noirs, Thys tirait toute sa fortune d'investissements au Congo... Il s'agissait bien plutôt d'un débat sur la « mauvaise » colonisation, opposée à la « bonne », alors même qu'il n'y en avait pas.

Pierre Savorgnan de Brazza



Faire appel à Brazza dans les circonstances que nous allons expliquer dans un instant, ce n'était pas là un choix « neutre » et cela tendrait à prouver que, si le rapport a finalement été voué à l'oubli, le Ministère français des colonies avait au départ l'intention de lui donner une large publicité, car il a fait appel à une véritable vedette, à un homme autour duquel s'était cristallisé un véritable mythe d'explorateur pacifique et altruiste. Brazza, étrangement oublié en France, est devenu une légende - parfois instrumentalisée par le pouvoir - au Congo. Il a abordé la région dès 1874. Au cours de ses quatre principales missions, il découvre les sources de l'Ogooué, jette les bases de l'administration du Congo français entre 1885 et 1898, s'oppose à l'introduction du système de concessions privées, avant de devenir, en 1905, le détracteur horrifié du régime colonial de l'AEF.

Pierre Savorgnan de Brazza (né le 26 janvier 1852 à Castel Gandolfo - mort le 14 septembre 1905 à Dakar) est un explorateur italien, naturalisé français, officier de marine qui a ouvert la voie à la colonisation française en Afrique centrale.

Élevé à Rome, sous le nom de Pietro Paolo Savorgnan di Brazzà, le futur explorateur est le septième des treize enfants du comte Ascanio Savorgnan di Brazzà, un noble d'Udine, issu des Savorgnan, famille patricienne de la République de Venise. Cet homme cultivé et voyageur avait de nombreux amis français, dont l'amiral Louis de Montaignac, ministre de la marine.

Avec son soutien et celui de son précepteur, Pietro vient à Paris et suit les cours du collège Sainte-Geneviève pour préparer le concours d'entrée à l'École navale de Brest. Il y entre à 17 ans, en sort enseigne de vaisseau et embarque sur la *Jeanne d'Arc* pour l'Algérie. Là-bas, il est horrifié par la violence de la répression de la révolte kabyle par les troupes françaises.

La guerre de 1870 est alors déclarée : il veut être affecté dans une unité combattante. Il en profite pour demander la naturalisation française et se retrouve sur le cuirassé *la Revanche*, dans l'une des escadres de la mer du Nord.

Avec l'avènement de la III^e République, sa deuxième affectation est la frégate *Vénus*, qui faisait régulièrement escale au Gabon. En 1874, Brazza remonte deux fois le fleuve Ogooué. Il propose ensuite au gouvernement d'explorer l'Ogooué jusqu'à sa source, afin de démontrer que ce fleuve et le Congo ne font qu'un. Avec l'aide d'amis bien placés, comme Jules Ferry et Léon Gambetta, il obtient des subsides, qu'il n'hésite pas à compléter avec ses propres ressources⁴. À la même époque il est naturalisé français et adopte la francisation de son nom. Il doit cependant revenir quelques mois à Paris pour passer son diplôme de capitaine au long cours, afin de demeurer dans la Marine nationale et d'y poursuivre son dessein.

Pour cette expédition, qui dure de 1875 à 1878, il se munit de toiles de coton et d'outils pour le troc. Il est seulement accompagné d'un docteur, d'un naturaliste et d'une douzaine de

⁴ Selon les documents, la famille de Brazza a contribué aux deux premières expéditions de l'explorateur avec une somme d'un million de francs, et le gouvernement français n'a donné que 200 000 francs

fantassins sénégalais. Brazza s'enfonça dans l'intérieur des terres et réussit à nouer de bonnes relations avec la population locale, grâce à son charme et son bagout. Son expédition est toutefois un échec du point de vue de son but d'origine, mais une réussite d'exploration, car il a bien démontré que les deux fleuves sont différents. En tout état de cause, le 11 août 1878, Brazza et ses compagnons d'exploration, fatigués et malades, décidèrent de faire demi-tour.

Sous l'impulsion du ministre de l'Instruction publique, Jules Ferry, le gouvernement français autorisa alors une deuxième mission (1879-1882) en collaboration avec Antoine Mizon, pour faire pièce aux visées coloniales de Léopold II sur le continent africain. Financée par la Société française de géographie ainsi que par les ministères de la Marine, des Affaires étrangères et de l'Instruction publique représentés par François Paul de Dufourcq, officier de marine et délégué du ministère de l'Instruction publique, la deuxième mission est nettement plus fructueuse. Parti le 27 décembre 1879, en compagnie notamment de Jean-Noël Savelli, Brazza atteint le fleuve Congo en 1880. Il propose à Ilo, Makoko de Mbe, roi des Tékés, de placer son royaume sous la protection de la France. Le Roi Makoko, poussé par des intérêts commerciaux et par la possibilité d'affaiblir ses rivaux, signe le traité, permettant aussi un établissement français à Nkuna sur le Congo, endroit appelé plus tard Brazzaville. En tentant de rallier l'océan depuis Franceville, Brazza tombe par hasard sur le but premier de ses recherches : les sources de l'Ogooué.

De retour en France, il popularisa ses découvertes grâce à de multiples réunions publiques et articles de presse. Le 30 novembre 1882, la loi ratifiant le traité d'amitié, signé entre Ilo et Brazza (connu sous le nom de « traité Makoko »), est promulguée. Les régions découvertes sont de fait placées sous protectorat français. Un mois plus tard, de nouveaux crédits sont votés pour une troisième expédition. En novembre 1885, il est nommé commissaire général du Congo français. Des journalistes font état des salaires décentes et des conditions humaines qui contrastaient avec le régime personnel de Léopold II sur l'autre rive du Congo. Mais son succès lui procura aussi des inimitiés et il est soumis à une intense campagne de dénigrement.

L'expansion coloniale française commençait : le traité fut reconnu comme tel par le parlement ; le « Congo français » – composé en fait de trois territoires : le Gabon, le Moyen-Congo, et l'Oubangui-Chari – devenait colonie. Brazza en prit possession lors de sa troisième mission (1883-1885). En 1886, il fut désigné commissaire général de l'ensemble et le resta jusqu'en 1897.

Explorateur visionnaire, ce fut un piètre administrateur. Cependant, il préconisait une méthode novatrice, faite, autant que possible, d'approches ouvertes et diplomatiques avec les populations récemment conquises ou encore à conquérir. Ce n'était pas pour autant un militant de la non-violence. Il ordonna parfois la manière forte, mais sans abus notoire, même s'il s'en produisit du temps de son gouvernement car il était souvent impossible de contrôler l'opération des troupes. Brazza était aussi convaincu de la richesse du territoire qui lui était confié et ne cessa de réclamer des moyens – en hommes et en infrastructure – pour le « mettre en valeur », selon l'expression du temps. Il préconisa de bonne heure la construction d'une ligne de chemin de fer (la ligne Congo-Océan, reliant Brazzaville à Pointe-Noire, qui ne sera entreprise qu'en 1921). Enfin, après avoir favorisé, en 1891-1893, l'idée de compagnies privées à monopole d'exploitation afin d'encourager le commerce français aux dépens des maisons étrangères dominantes, il comprit plus tard le danger de cette politique.

En France, au bon temps de Jules Ferry, tout était clair et on ne pouvait douter une seconde que la colonisation (évidemment « patriotique » ! Cocorico !) était affaire de banquiers, jouissant du soutien des politiciens et de l'armée.

Car alors on monopolise les profits coloniaux, dans cette partie de la Droite qui s'appelle le Centre gauche et qui est presque toujours au pouvoir, même si les gouvernements, sous la III^e République, ont la vie brève.

Chasse gardée ! L'expédition de Tunisie a été voulue par la « Compagnie des Chemins de fer Bône - Guelma » où s'ébattent Jules Siegfried et le sénateur Gouin, ainsi que par la « Société marseillaise de Crédit industriel et commercial », laquelle a su acquérir, à des conditions surprenantes, l'immense domaine d'Enfida, et par le « Crédit foncier tunisien », où le député Centre gauche Léon Renault fait la pluie et le beau temps. Quant aux opérations du Sud-Est asiatique, la Banque d'Indochine, créée en 1875, les suit de près et c'est l'homme lige de Ferry, Paul Bert, qui, en 1886, deviendra agréablement « résident général » d'Annam et Tonkin.

Tous rattachés au Centre gauche, ces passionnés d'idéalisme qui vont constituer le « Comité de l'Afrique française ». Leur programme est d'une belle tenue (on dirait du Léopold II !!!) : « *servir la cause de l'influence française* », rien d'autre. Dans l'acte même de fondation, ceci : la « *pensée* » qui nous anime est « *purement patriotique* » avec un remarquable et textuel « *il va sans dire* » : « *Il va sans dire que le but du Comité est absolument désintéressé et étranger à toute préoccupation d'affaires.* » En foi de quoi suivent les signatures d'une brochette de personnalités dont l'abnégation patriotique saute aux yeux : Jules Siegfried, industriel et banquier au Havre, Louan, manufacturier à Gien, Aynard, banquier à Lyon, Crouan et Permezel, respectivement président des Chambres de Commerce de Nantes et de Lyon, et le député Charles Roux, futur président de la « Compagnie générale transatlantique ».

Puis, toujours apportant la preuve du désintéressement « absolu » dont témoignent ces vrais Français uniquement soucieux de servir à la fois leur pays et l'humanité, le ministre Chautemps, au banquet de l' « Union coloniale », articulera cette déclaration « *Le ministre des Colonies est tenu [vous entendez: « tenu »] de se considérer avant tout [sic] comme un second ministre du Commerce* » ; « bravos prolongés », enregistre le compte rendu. Et Chautemps va plus loin encore, dans l'emportement de son ardeur : le commerçant ? « *C'est pour lui [qui dit mieux ?] que l'administration coloniale doit être faite*

Ayant constamment devant les yeux un tel spectacle, comment les Français douteraient-ils un seul instant que les colonies sont affaire de gros sous, d'affairistes, l'affaire du grand capital ?

Or le gouvernement et les entreprises coloniales venaient d'instituer un système de concessions territoriales, à l'imitation du territoire voisin qui, depuis la conférence internationale de Berlin (1885), avait été confié sans condition au pouvoir absolu du roi des Belges sous le nom d'État indépendant du Congo. L'attitude peu conciliante de Brazza, qui était un homme de caractère, lui valut d'être remercié par le ministère des Colonies.

En 1897, Brazza s'oppose à la décision du ministre des Colonies, André Lebon, de soumettre les territoires qu'il a gagnés à la France au régime de la concession, déjà en vigueur au Congo belge, et qui livrerait les populations à la cupidité des sociétés capitalistes privées chargées de « mettre en valeur » ce territoire de 650 000 km² composé du Gabon, du Congo et de l'Oubangui-Chari.

En avril 1898, touché par un « dégageant des cadres », Brazza est écarté de la marine nationale et placé à la retraite d'office. Marchand et ses officiers (Baratier, Mangin, Largeau fils, futur fondateur du Tchad, etc.) l'ont déclaré responsable du retard de la mission Congo-Nil. Marchand décrit la colonie du Congo français géré par Brazza comme un « *marécage puant* » dirigé par des « *gloires en baudruche* ». Selon les documents, Brazza s'oppose à l'expédition Marchand à cause de la présence d'un grand nombre de soldats, ce qui témoignait de l'esprit de soumission des populations qui inspirait cette entreprise. Brazza lui-même avait proposé depuis six ans d'organiser une expédition sur le même parcours pour ouvrir une voie de connexion entre le Congo et l'Afrique du nord. L'expédition Marchand ne s'arrêta pas

devant l'opposition de Brazza, et se termina avec le honteux épisode de Fachoda, qui a sérieusement affaibli la réputation internationale de la France et sa position stratégique en Afrique.

Victor Largeau, explorateur du Sahara et du Congo et administrateur de Loango et dépendances sous les ordres de Brazza, fit dans ses correspondances un portrait peu flatteur de Brazza, le surnommant « farniente » compte tenu de sa propension à circuler en hamac porté par des noirs et de son absence de décision. « *Le désordre que l'on remarque autour de lui, le débraillé de sa tenue, sont les répercussions de son état intellectuel, il n'a aucun plan arrêté, change d'idées 20 fois par jour et le moment d'agir venu, il cède à l'impulsion de ce moment-là. Le même désordre règne dans toutes les branches du service : le gaspillage est épouvantable : on va de l'avant parce que le ministère l'exige, mais sans rien organiser...* »⁵.

De l'autre côté, Brazza accuse Largeau d'être corrompu par les agents commerciaux désireux de mettre en place un régime d'exploitation sans se préoccuper des droits des indigènes. Selon les documents, le manque d'organisation de la colonie était dû en partie au budget très limité. À cette époque, l'État français se trouvait dans de sérieuses difficultés économiques dues aux indemnités que la France devait payer à l'Allemagne après la désastreuse guerre de 1870.

Brazza est forcé de se retirer à Alger. Le territoire de l'AEF est divisé entre environ 40 compagnies concessionnaires. Les sociétés qui se partagent l'exploitation de ces pays déciment les populations, soumises aux violences et aux brutalités : portage, travaux forcés, réquisitions et répression de toute tentative de résistance.

Le Congo français fut victime de l'éviction de Brazza, trop modéré et « négrophile », écarté par les partisans d'une colonisation réaliste, dure et rentable. A partir de 1896 la presse attaque Brazza. Il lui est reproché d'empêcher le développement économique du Congo, d'être hostile aux colons. "*Où sont les belles promesses d'antan que nous fit en maintes conférences Monsieur le Commissaire général ?*" (*Dépêche coloniale*, 29 décembre 1896) - "*Ai-je besoin de dire que ce malheureux pays, fief d'un seul homme beaucoup plus que colonie française ne respirera et n'aura quelque chance de reprendre des forces que lorsqu'il sera délivré de la tyrannie qui l'opprime?*" (*La Politique coloniale*, 9 janvier 1897) - "*Il continue à faire de la philanthropie, non de la colonisation... Vis-à-vis des indigènes, il se comporte comme un professeur qui bourrerait des élèves de confitures, en attendant qu'ils demandent eux-mêmes à apprendre le grec et le latin. Les indigènes mangent nos confitures mais ils continuent à voler et à massacrer nos nationaux.*" (*Le Matin*, 16 avril 1897) Quelques voix s'élèvent pour le défendre. Pierre Loti parle d' "*un héros qu'une France ingrate a jeté par-dessus-bord*". Brazza est attaqué dans sa vie privée : il est franc-maçon⁶, d'origine italienne ; on l'accusera même de s'être converti à l'Islam. Alors qu'il est en congé à Alger, Brazza apprend qu'il est mis en disponibilité le 14 janvier 1898. Il se retire dans la dignité : "*je regarde les choses de très haut et je me tais*".

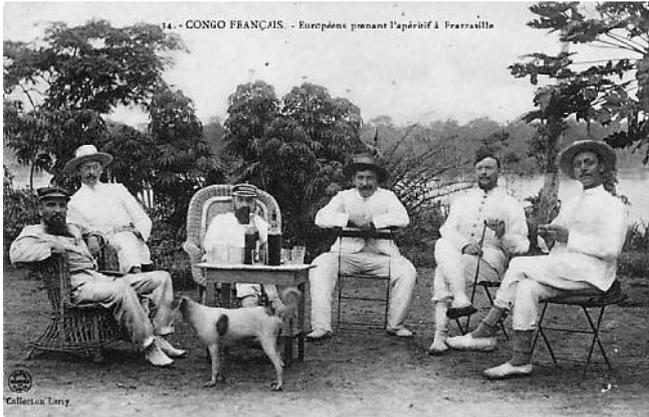
En 1905, à la suite du scandale de l'affaire Toqué-Gaud, on lui demande d'inspecter les conditions de vie dans les colonies, conditions qui s'étaient détériorées pendant son absence. De cette mission, il tire le fameux « rapport Brazza », qui nous occupe. Mais sa santé se

⁵ lettre du 5 novembre 1891 à son fils

⁶ Ce qui est vrai, au moins en partie. Il s'affilia, un temps, au « *Grand Orient* ». Le tournant du siècle ne fut pas facile à vivre, en France, sur le plan confessionnel. Il y eut l'épisode anticlérical du « petit père Combe », une flambée de sectarisme de tous les bords au moent de l'affaire Dreyfus. Les militaires étant souvent soupçonnés d'être « calotins », on peut se demander si la brève adhésion de Brazza à la Loge ne fut pas une manœuvre pour faire oublier son éducation à Rome et au collège Ste Geneviève.

détérioré. Au retour de sa mission, atteint de fortes fièvres, il est contraint de débarquer à Dakar. Le 14 septembre 1905, veillé par sa femme et le capitaine Mangin, il décède à six heures du soir. La photo de Jacques, son enfant de cinq ans, disparu deux ans auparavant, a été placée à sa demande sur sa table de nuit. Telle fut la dernière mission en Afrique de Pierre Savorgnan de Brazza, parti le 5 avril 1905 de Marseille et mort le 14 septembre 1905, à Dakar. Le rapport qui fut rédigé par le ministère à partir des archives de la mission, jugé explosif, ne fut jamais publié. Il fut oublié et on le crut perdu...

La Mission



En 1903, le journaliste britannique Edmund Morel entreprend de lancer une campagne européenne contre les abus du « caoutchouc rouge » (sanglant) de l'État indépendant du Congo, soumis au pouvoir absolu de Léopold II, roi des Belges. Côté Congo français, les abus sont réputés moins criants. Néanmoins ils sont assez réels pour provoquer quelques remous dans la presse et au parlement au cours de l'année 1904-1905.

En 1905, pour tenter de faire taire les rumeurs et calmer l'impatience des autres puissances coloniales de la région, les autorités françaises se sentent obligées de dépêcher sur place une mission d'inspection.

Répetons-le, le choix de Brazza, entouré d'une légende humanitaire, connu pour n'être point trop accommodant avec le pouvoir et point accommodant du tout avec les marchands, envoyé sur des terres qu'il connaît mieux que personne, où il jouit de la confiance des autochtones qui lui parleront plus facilement qu'à aucun autre, était le meilleur que l'on puisse faire, si l'on voulait un enquêteur efficace. Comme de plus c'était une vedette médiatique, on était sûr que ses déclarations, à son retour, seraient guettées par une meute de journalistes et feraient de gros titres dans la presse.

Une conclusion saute aux yeux : la conviction du Ministre⁷, en faisant ce choix, était persuadé que l'enquête ne révélerait que des faits bénins, avec peut-être, de ci, de là, des faits plus graves imputables à des excès individuels. L'honneur de la France en sortirait intact ou même grandi et la personnalité charismatique de Brazza assurerait à ce fait une large publicité. Si le Ministre avait supposé qu'il faudrait plier les faits pour les rendre conformes à ses désirs, il aurait choisi n'importe quel enquêteur à l'échine souple et à la conscience élastique, mais sûrement pas Brazza.

L'«Explorateur visionnaire » et « piètre administrateur, remercié pour absence de souplesse face aux intérêts coloniaux privés, a été donc rappelé par le gouvernement français pour mener une urgente mission d'inspection « extraordinaire » dans cette colonie qu'il connaît si bien. Le 5 avril 1905, Pierre Savorgnan de Brazza embarque à Marseille pour sa dernière mission en Afrique.

⁷ Dans un style très « III^e République », il y eut trois Ministres des Colonies durant la seule année 1906. Du 24 janvier 1905 au 14 mars 1906 : Étienne Clémentel. Du 14 mars 1906 au 25 octobre 1906 : Georges Leygues et du 25 octobre 1906 au 24 juillet 1909 : Raphaël Milliès-Lacroix. C'est selon toute vraisemblance Clémentel qui décida de faire appel à Brazza et Milliès-Lacroix qui classa l'affaire.

Dans des « instructions strictement confidentielles » adressées à Brazza, le ministre des Colonies écrit qu'il y a certes « lieu de craindre que l'établissement de la domination française n'ait été marqué quelque fois par des excès ». Des « excès », c'est-à-dire des crimes coloniaux, que la presse métropolitaine vient du reste de révéler : c'est l'affaire « Gaud et Toqué », tout particulièrement, qui a motivé la décision d'envoyer l'honnête Brazza sur les lieux. Mais dans l'esprit de ceux qui l'ont désigné, il s'agira évidemment pour lui de « démontrer que le Congo français restait irréprochable », à l'inverse du Congo belge dont une campagne internationale vient de dénoncer avec fracas le régime de terreur abominable qu'il inflige aux indigènes⁸.

C'est pour couper court à toute campagne de ce genre, dont les rivaux de la France s'empresseraient de profiter, que doit se faire cette inspection. Elle a tout pouvoir. Six mois durant, Brazza et son équipe travaillent d'arrache-pied, sillonnant en tous sens l'immense territoire largement « concédé » aux compagnies privées, amassant témoignages et rapports en dépit de toutes les obstructions.

Quand on connaît un peu l'histoire coloniale de cette époque, on est frappé par l'analogie des attitudes, quelles que soient les métropoles et les colonies qui sont en cause, devant la dénonciation de crimes coloniaux. Tous les gouvernements savaient pourtant que, dans leurs colonies, des hommes très peu nombreux, mal rémunérés et donc tentés par tout système de primes ou tout trafic « parallèle », se trouvaient en pratique investis de pouvoirs pour ainsi dire absolus sur de très vastes étendues, fort loin de la surveillance de leurs supérieurs et ayant à leur disposition des armes, des soldats ou des « vigiles ». La solitude, parfois l'alcool ou la drogue⁹ aidant, il leur arrivait de se prendre pour le Bon Dieu ou pour des potentats tout-puissant et d'agir en conséquence. Mais la mission des enquêteur est toujours relative à des « bruits suivant lesquels il pourrait y avoir des excès » et ils sont toujours incités à découvrir des « fautes individuelles » et à démontrer que le colonisateur « demeurait irréprochable ». On craint aussi toujours « le mauvais usage que nos ennemis pourraient faire de fausses rumeurs ». Il suffirait de changer quelques noms de personnes et de lieux, et l'on constaterait que ce que le Ministre Clémentel attendait de Brazza était à peu près ce que Léopold II attendait de la Commission d'Enquête : un « quitus » général pour le pouvoir, la suggestion de quelques mesures cosmétiques, et la désignation de quelques boucs émissaires, coupables « d'abus individuels ».

Mais les contradictions ne s'arrêtent pas là ! En même temps que les colonisateurs s'indignent de toute critique concernant leurs colonies, ils croient volontiers à tous les récits d'atrocités se passant dans les colonies des autres. La France ne veut pas qu'on salisse sa robe immaculée de vertu, mais croit volontiers à la brutalité des « soudards germaniques », à la cruauté de la « perfide Albion », etc... « Tout le monde, sauf nous, est capable du pire » semblait être le slogan général.

Enfin, il se pratiquait, dans les sphères gouvernementales, un machiavélisme à bon marché qui consistait à garder un silence prudent sur les crimes – réels ou supposés – des autres, à charge de revanche, mais aussi à se réjouir des rumeurs concernant l'étranger, parce qu'elles faisaient diversion par rapport aux siennes propres.

Ces couches alternées de vérités et de mensonges, ces vérités que l'on détournait dans un but malveillant et ces calomnies qui reposaient quand même sur un fond de vérité formaient pour finir un vrai mille-feuilles où le peuple ne s'y retrouvait plus trop. C'est ce qui se passa en

⁸ Il est utile de bien avoir à l'esprit les dates qui concernent les enquêtes qui eurent lieu dans le bassin du Congo. Casement fut nommé consul à Boma en 1900, enquête en 1901 et 1902 et rentra son rapport en 1903. C'est aussi en 1903 que débute l'affaire Gaud-Toqué. La Commission internationale d'enquête sur l'EIC fut sur place en 1904 et déposa son rapport en 1905. La mission de Brazza se déroule entièrement en 1905.

⁹ Celle qui était à la mode, à l'époque, était le laudanum, un produit opiacé buvable.

Belgique à propos des campagnes anglaises mettant Léopold II en accusation et que le Roi attribuait aux « marchands de Liverpool ». On les crut d'autant plus difficilement qu'elles venaient de Grande-Bretagne.

Aux alentours de 1900, la Grande-Bretagne avait mauvaise presse en Belgique à la suite de la seconde guerre des Boers. Les Belges, comme beaucoup de peuples continentaux, avait fermement désapprouvé la Grande Bretagne. Des images comme celle de Lizzie Van Zyl, enfant boer internée et décédée dans le camp de concentration de Bloemfontein (ci-contre) étaient de nature à susciter des soupçons sur la sincérité des indignations britanniques à propos



des photos des missionnaires Harris ! N'y avait-il pas dans les attaques anglaises contre le Congo une sorte de représailles pour cette désapprobation belge ?

Remarquons que cette réaction n'est pas infondée et aussi que tout processus colonisateur est lié à la violence et qu'on ne saurait coloniser sans elle. Le débat ne pouvait porter que sur le degré de violence acceptable. Par rapport aux superpuissances coloniales: la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et, dans une moindre mesure, vu sa déliquescence, le Portugal, le roi belge se trouvait dans une position faible qui permettait qu'on l'attaquât sans retenue.

Ce n'est pas un hasard si l'Allemagne participa relativement peu au débat sur les atrocités congolaises qui prit pourtant à un moment donné une ampleur européenne. Elle fut discrète car elle n'avait guère d'intérêt à attirer l'attention sur ce qui se passait à la même époque dans ses territoires africains: les massacres des résistants Maji-Maji en Tanzanie et le génocide des Herero en Namibie.

Dans la foulée, par le mécanisme de rejet des maux de la colonisation sur un système extérieur, l'EIC belgo-léopoldien, servait aussi de « bouc émissaire » : le condamner permettait la déculpabilisation aux autres nations colonisatrices.

La France, en particulier, accusée des mêmes « crimes du caoutchouc » dans son Congo, alla même jusqu'à vouloir monter en épingle une affaire « d'atrocité congolaise » exemplaire – l'affaire Gaud-Toqué de 1903 – afin de montrer ainsi au monde le contraste de son Congo par rapport au voisin EIC, réputé de plus en plus terrible et de montrer que son régime judiciaire poursuivait effectivement les crimes coloniaux. C'est pour bien mettre en valeur cette affaire exemplaire, pour lui monter une belle vitrine qu'il fallait une vedette. C'est pourquoi on en chargea Beazza.

L'affaire Gaud-Toqué, nous y reviendrons plus en détail, mais disons tout de suite qu'il s'agit d'un meurtre, sorte d'exécution sommaire : on a fait exploser un indigène, un certain Pakpa, à la dynamite.

Cela fait, dans la presse humoristique, un grand bruit qui n'est pas toujours du meilleur goût, puis la nouvelle trouve un écho dans la « grande presse sérieuse ». *Le Matin*, sous couleur de graves propos, glisse d'horribles descriptions de supplices. Le bon public s'indigne ouvertement et, en secret, en frissonne délicieusement d'horreur ! *Le Journal des Débats* lance l'idée de l'enquête administrative.

La Commission est désignée ; elle est présidée par Brazza. À ses côtés figurent Hoarau-Desruisseaux, inspecteur général des colonies, Félicien Challaye, un jeune agrégé de philosophie qui représente le ministre de l'instruction publique, un membre du Cabinet des colonies et un délégué du ministre des affaires étrangères. Les chambres adoptent un crédit extraordinaire de 268.000 francs. Le 5 avril 1905, Brazza quitte Marseille. Le 29 avril, il est à Libreville. L'enquête commence.

L'Affaire Gaud-Toqué de 1903

En décembre 1902, Georges Toqué est rejoint par un nouveau fonctionnaire, un certain Gaud, Commis aux affaires indigènes. Il le décrit ainsi :

"Un fils de la Provence, trapu et massif. Une forte chevelure couvrait son large front, une barbe de fleuve se jouait sur sa poitrine. Gaud n'a pas, à proprement parler, le tempérament méridional, et s'il l'a, c'est moins par l'exagération propre à ses compatriotes que par le ton et les façons de s'exprimer. [...] Gaud me produisit bonne impression : il comprenait vite et faisait bien. La comparaison avec Chamarande était à son avantage. Aussi ne tardai-je pas à lui donner ma confiance.

Violent, il l'était ; mais d'une violence de méridional, qui s'en allait toute en jurons, en éclat de voix, en menaces, en mouvement. Quand il se fâchait contre un maladroit ou un paresseux, tout le poste l'entendait. Quelque fois une gifle sonore, ou - rarement- un coup de poing, et la tempête passait. Il avait des injures à lui [...] "fils de singe, bête de brousse". Puis, comme pour excuser son geste de vivacité, il gratifiait le patient d'un menu cadeau avec des mots cocasses : "Tu sais bien que tu es mon fils !".



Fernand Gaud (au centre) aux côtés de deux coloniaux (L'Illustration février 1905)

Fernand Gaud fut ainsi surnommé par les Africains "*Niama Gounda*", autrement dit "La bête féroce".

Alors que les morts d'Européens et de miliciens (de maladie ou d'accident) entourent ces hommes, que les soldes ne sont pas forcément versées, ils prennent leur poste à Fort-Crampel. Seulement 4 hommes "Blancs" dans tout le "cercle", où Toqué considère qu'il en faudrait au moins dix.

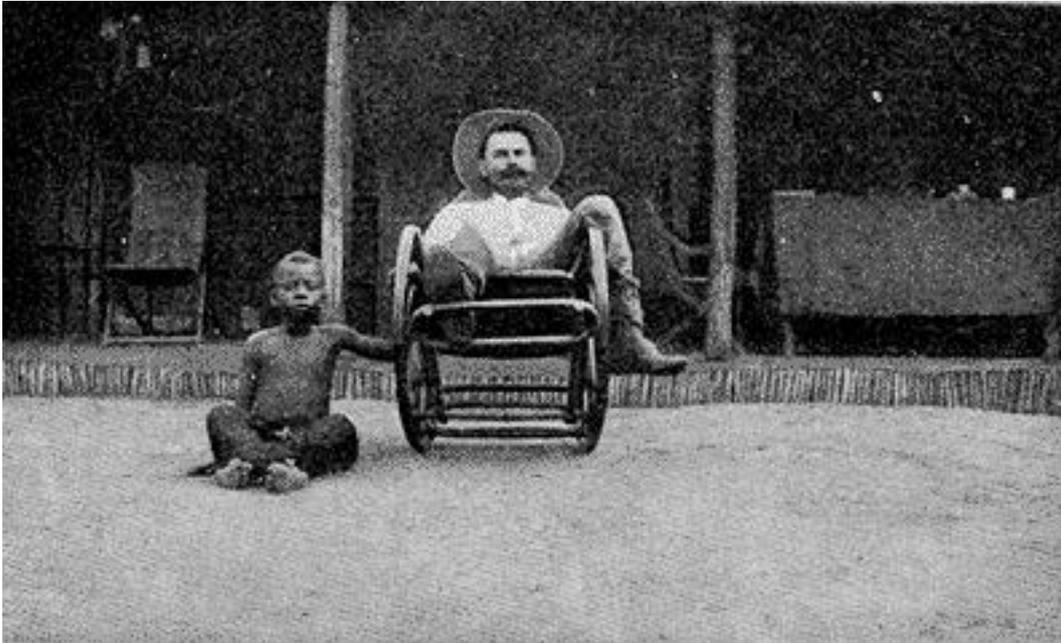
Pujol donne l'ordre de mettre au pas un chef Mandjia de la région, récalcitrant à la colonisation, un certain Doumba, sorcier couvert de gris-gris. L'émissaire choisi, Pakpa, conduit en fait Toqué dans un traquenard. Le traître fuit dans la montagne. Doumba finit par être tué au fond d'une caverne par un milicien, et Pakpa est capturé quelques semaines plus tard.

Au retour d'une nouvelle tournée, Toqué tombe malade, fin juin 1903 : "*des frissons me secouèrent, la fièvre monta, rapide, brûlante ; l'urine se teinta de sang noir : c'était la bilieuse hématurique*". Après plusieurs jours de lutte dans un état comateux, Toqué se dit "*sauvé, mais faible, exsangue, las au moindre mouvement*" à la date du 10 juillet. Le docteur Le Maout était arrivé à son chevet le 8 juillet.

De fait, c'est Gaud qui gère le poste de Fort-Crampel et le 14 juillet arrive. Il était de coutume de gracier les prisonniers pour la Fête Nationale. Deux sont libérés, mais se pose le problème du fameux Pakpa. Gaud s'oppose à sa libération, le jugeant trop dangereux et enclin

à la récédive, pouvant inciter à la révolte les tribus voisines.

En état de faiblesse, presque indifférent, Toqué écoute les arguments de Gaud. Las de la discussion, il finit par lui concéder son pouvoir de décision et relate ainsi les faits : "*Après tout, je suis malade, c'est vous qui faites marcher la boîte, faites ce que vous voudrez !*". [...]



Georges Toqué en 1904 à Gribingui, alias Fort-Crampel (L'Illustration mars 1905)

Quelques heures après, Gaud venait m'annoncer qu'il avait fait justice de Pakpa : je n'approuvai ni ne désapprouvai, pensant que Pakpa n'avait pu être que fusillé. C'est seulement plus tard que je connus les détails de cette exécution, ainsi que la présence de Kermarec. Gaud avait voulu décapiter Pakpa sans que celui-ci s'en doutât et frapper un grand coup sur l'esprit des tribus révoltées. Il s'était servi d'une cartouche de dynamite attachée sur le cou du traître".

Aucune conséquence immédiate... Gaud tombe à son tour gravement malade le 8 août. L'œuvre de "pacification" se poursuit dans les mois suivants et Toqué, remis sur pieds, tisse des liens avec les chefs locaux.

Georges Toqué fait part d'une autre exaction, celle commise au poste des M'Brous par le Dr Le Maout, devenu à moitié fou, qui dans un excès de colère "*avait attaché un indigène au mât de pavillon, l'avait fait frapper à coup de chicottes, sur le ventre, jusqu'à la mort*".



La presse à sensation et les revues humoristiques s'en donnent à cœur joie pour dénoncer les exactions de ceux censés apporter "LA" civilisation, et le terrible crime de Fernand Gaud ("*La fête du 14 juillet à Brazzaville - C'qu'on rigole aux colonies ! Vive la République !*").

Un autre dessin humoristique fait d'ailleurs allusion à une autre version de l'exécution, en évoquant le passé d'étudiant en pharmacie de Gaud : "*Comme potard, j'ai inventé le suppositoire à la dynamite !*".

En effet, la presse la plus sérieuse donne écho à une autre version que celle de Toqué (bâton de dynamite placé autour du cou).

Ainsi le journal "*Le Matin*"¹⁰, dans un article au titre accrocheur "*Les bourreaux des Noirs*", relate les "*raffinements de cruauté*" supposés avoir été pratiqués :

"Un nègre étant étendu à terre et maintenu par de solides liens, il s'agissait de faire détonner une cartouche du formidable explosif, qu'on lui aurait, au préalable, adaptée sur le dos [...] Un de ces misérables était allé chercher la cartouche. On la fixait entre les omoplates du patient, quand un nouveau raffinement de cruauté germa dans le cerveau des bourreaux. Ils estimèrent que l'expérience serait infiniment plus probante si le tube de cuivre faisait office de canule... Le nègre hurla. Une détonation retentit, des débris sanglants, des membres, des intestins, furent projetés à une très grande distance".

Au procès, les accusés rappellent qu'ils ont déclaré avant cette action épouvantable : « *Ça a l'air idiot ; mais ça médusera les indigènes. Si après ça ils ne se tiennent pas tranquilles !* ».

Gaud dira à son procès qu'il voulait faire constater autour de lui l'étrangeté de cette mort : « *Ni trace de coup de fusil, ni trace de coup de sagaie : c'est par une sorte de miracle qu'est mort celui qui n'avait pas voulu faire amitié avec les Blancs.* » (propos rapportés par Félicien Challaye).

Gaud et Toqué sont condamnés à des peines légères. Cela leur valut au tribunal de Brazzaville une peine de cinq ans, ramenée à deux, au grand dam des Blancs de la colonie selon lesquels c'était encore trop.

Cela fait un bruit qui remonte jusqu'à Paris. Les chambres sont saisies, les interpellations se succèdent, les discussions s'avivent. La presse s'empare de ce scandale, et c'est d'ailleurs *Le Journal des Débats*, qui lance l'idée de l'enquête administrative.

L'idée plaît aux milieux politiques. En 1905, depuis deux ans, une campagne internationale est menée contre les abus du "caoutchouc rouge" dans l'État indépendant du Congo alors soumis au pouvoir absolu du roi des Belges, Léopold II. De l'autre côté du fleuve, au Congo français, et, plus au nord, en Oubangui-Chari, le ministère des Colonies a eu vent de quelques abus, mais il les a étouffés.

Le seul scandale à avoir échappé à la censure est "l'affaire Gaud et Toqué". Sous le choc, la Chambre des députés décida de lancer une mission d'inspection extraordinaire chargée de démontrer que le Congo français restait irréprochable, mission à laquelle fut alloué un budget de six mois. Parallèlement, le ministre des Colonies Étienne Clémentel, interpellé par les députés Gustave Rouanet et René Le Hérissé, entreprit, pour ne laisser aucun doute sur l'excellence de la gestion française, de s'adresser à un homme dont la réputation d'honnêteté et de pacifisme n'avait fait que grandir. On fit donc appel à Brazza, heureux de reprendre du service dans un pays auquel il était si fort attaché.

Brazza, informé de la mission d'inspection prévue au même moment, obtint qu'elle fût placée sous ses ordres. La mission fut dotée de pouvoirs étendus. Le ministre ne cachait pas qu'elle serait probablement amenée à faire de durs constats : « *Il y a lieu de craindre que l'établissement de la domination française n'ait été marquée quelquefois par des excès [...]. Il convient de juger sans indulgence et de déférer à toutes les rigueurs prévues par la loi des faits*

¹⁰ Journal "*Le Matin*" n° 7662 du 16 février 1905

récents qui se seraient produits en pleine paix, sans l'excuse d'une rébellion armée [...] sous prétexte, soit de faire accepter le principe de l'impôt, soit de réquisitionner des porteurs, soit simplement d'appliquer à des coupables des procédés trop expéditifs et barbares de la justice indigène. »

Dès avant son départ, Brazza se heurta néanmoins à des manœuvres d'obstruction quand il chercha à enquêter aux ministères des Colonies et de la Guerre sur des plaintes éventuelles de tirailleurs et « laptots » sénégalais¹¹.

Si, en 1905, le ministère des Colonies est inquiet des éventuelles répercussions de cette affaire, ce n'est pas tant en raison de l'émotion qu'elle a suscitée au sein de l'opinion en métropole que des conséquences qu'elle pourrait avoir sur l'ambition expansionniste de l'empire. À cette époque en effet, le gouvernement français a dans l'idée que le scandale du "caoutchouc rouge", qui fragilise Léopold II, pourrait lui permettre de récupérer l'immense territoire administré par le roi des Belges.

Pour cela, *"il faut démontrer que le Congo français se porte mieux que le Congo belge"*, explique Catherine Coquery-Vidrovitch. Mission est donc donnée à Brazza, alors en retraite à Alger et heureux de reprendre du service, d'aller voir ce qu'il s'y passe. Les instructions du ministre des Colonies à l'explorateur, dans une missive datée du 13 mars 1905 et publiée en annexe du "Rapport Brazza", sont claires : *"La France ne saurait admettre [...] qu'on ait tendance à confondre, sciemment ou par erreur, les règles qu'elle applique à ses possessions du Congo avec les procédés en usage dans l'État indépendant."* Charge à Brazza de démontrer que la France *"entretient une force publique uniquement destinée au maintien de la sécurité générale, sans obliger jamais les indigènes [...] à se mettre au service d'une entreprise commerciale, agricole ou industrielle"*.

On ne peut que remarquer trois choses.

Primo : L'enquête relève plus d'un calcul politique opportuniste que d'un quelconque désir de justice ou de sentiments humanitaires. On pousse un pion en vue d'une éventuelle redistribution des parts du « gâteau africain ». Pour le dire crûment : on cherche plus à couillonner Léopold II qu'à apaiser l'opinion française ou à sauver des nègres.

Secundo : Brazza ne peut pas ne pas remarquer qu'on l'envoie en mission en lui dictant à l'avance ce qu'il est censé découvrir sur place. Dès lors, à quoi bon l'envoyer ?

Tertio : Les belles affirmations sur le refus d'*« obliger jamais les indigènes [...] à se mettre au service d'une entreprise commerciale, agricole ou industrielle »* est un mensonge pur et simole. La politique coloniale française est, dans son essence, profondément mercantile. Rappelons ce que disait le ministre Chautemps, au banquet de l'« Union coloniale : *« Le ministre des Colonies est tenu de se considérer avant tout comme un second ministre du Commerce »*; et *« Le commerçant? C'est pour lui que l'administration coloniale doit être faite »*.

Deux conceptions différentes d'une même mission

Brazza découvre alors l'horreur, notamment au Congo mais surtout en Oubangui Chari. Et nous en arrivons au point où il est important de rappeler que le rapport de Brazza, d'abord, n'a jamais existé, puisque l'Enquêteur est mort alors qu'il en entamait l'écriture. Ses notes et les témoignages recueillis par ses collaborateurs furent examinés par une commission formée de hauts fonctionnaires coloniaux qui rédigea un rapport en 1907. Le rapport de la Commission Lanessan (du nom d'un député radical de gauche) est établi d'après les notes de Brazza mais a

¹¹ Laptot : employé de l'administration coloniale en Afrique.

certainement, quant à lui, été rédigé sur un ton moins âpre que celui qu'aurait adopté Brazza. Quoiqu'atténuant la gravité des faits dénoncés, celui-ci ne fut jamais rendu public i, jusqu'à récemment...

Pour en savoir plus, il faut se reporter au seul témoignage écrit encore disponible à ce jour qui est celui de Félicien Challaye, accompagnant Brazza. Il était aussi correspondant du journal *Le Temps*. Nous avons aussi la correspondance de l'inspecteur général Hoarau-Desruisseaux, ai nsi que des « pré-rapports » envoyés par Brazza lui-même, au cours de sa mission, au Ministre des Colonies.

Ces documents permettent déjà de se rendre compte de ce qui s'est passé.

L'administration d'Afrique et peut-être aussi celle de Paris – veut simplement que l'aura de Brazza serve à mettre en évidence la litanie habituelle : dans l'ensemble, tout va bien. Oui, il y a eu quelques bavures, mais elles sont isolées, dues à la « soudanite » (autre nom du « coup de bambou »). Ce sont des crises de folie dues à la solitude, au surmenage, au climat, au palu, à l'absinthe,... à tout ce qu'on voudra, eu fond, mais le système, dans son ensemble, est sain. Il n'y a, dans les possessions françaises, rien de ce qui fait la triste réputation de l'EIC de ce brigand de Léopold II. Circulez, y a rien à voir !

Brazza au contraire veut mettre en lumière un système inefficace, coûteux pour l'État et surtout à l'origine d'abus massifs et intolérables. Il veut montrer le poids exercé par les intérêts privés sur la politique coloniale. Il désire prouver que l'administration française ne pouvait ignorer ces dérives, qu'elle les tolérait et que, dans une certaine mesure, elle les couvrait.

Il découvre de terribles exactions ; les femmes et les enfants sont enlevés et parqués dans des camps d'otages jusqu'à ce que le mari ou le père ait récolté assez de caoutchouc... A Bangui, les otages sont enfermés à la factorerie, et employés à débrousser le poste. Les hommes apportent le caoutchouc mais la quantité semble insuffisante. On décide de ne pas libérer les otages et de les emmener à Bangui. Ce sont les femmes qui payent seules dans les pirogues. Quand lassées elles s'interrompent, les auxiliaires Ndris et les gardes régionaux les frappent rudement...

A Bangui, dans une case longue de six mètres, sans autre ouverture que la porte, on entasse les soixante-six otages, on ferme la porte sur eux. Cette prison est comme une cave sans lumière, empestée par les respirations et les déjections. Les douze premiers jours, il se produit vingt-cinq décès. On jette les cadavres à la rivière... Un jeune docteur nouvellement arrivé entend des cris et des gémissements ; il se fait ouvrir la case, proteste contre ce régime et exige la libération des malheureux. Il ne reste plus que vingt et un otages... On se résigne à renvoyer les survivants dans leurs villages ; plusieurs sont si faibles, si malades, qu'ils meurent peu après leur libération. Une femme rentre dans sa famille, allaitant l'enfant d'une autre ; son petit à elle est mort ; elle a adopté l'enfant d'une morte... Marchant vers Fort Crampel, au bord du chemin gît un squelette abandonné. Brazza ordonne qu'on enterre cet homme selon la coutume. A Fort Crampel, ils découvrent un véritable camp de concentration dans lequel sont entassés les otages.

Dans un prérapport qu'il adresse au ministre le 21 août, Brazza s'alarme : *"Au cours de mon voyage, j'ai acquis le sentiment très net que le Département n'a pas été tenu au courant de la situation réelle dans laquelle se trouvent les populations indigènes."* À un ami, quelques jours plus tard, il écrit : *"J'ai trouvé dans l'Oubangui-Chari une situation impossible. C'est la continuation pure et simple de la destruction des populations sous forme de réquisitions [...]. Nous n'avons plus rien à envier aux Belges en matière de moyens employés pour recevoir l'impôt du caoutchouc." "Le système en vigueur, poursuit-il, est susceptible de nous aliéner l'esprit de la population."*

Brazza ne peut pas s'y tromper : un système où tout cède au poids exercé par les intérêts privés, où l'autorité couvre les abus, où l'on prend prétexte de « l'impôt en nature » pour pressurer la population, les prises d'otages jusqu'à ce que le mari ou le père ait récolté assez de

caoutchouc... L'AEF n'a rien à envier à l'EIC : elle l'imité. La France a trouvé le moyen de faire fonctionner un système léopoldien sans Léopold II ! Brazza est effondré. La douleur morale s'ajoute à la dysenterie.

Mais il dispose (au moins sur le papier) de pouvoir très larges, qui lui permettent de ne pas se laisser confiner simplement à la seule affaire Gaud-Toqué. Et il est bien décidé à s'intéresser aux autres affaires : en plus de Gaud, Toqué et Le Maout, il s'intéressera à la M'Poko, aux otages séquestrés (souvent jusqu'à la mort) à Bangui, à Fort Crampel, à Fort Sibou ou ailleurs encore...

Le jeune agrégé de philosophie Félicien Challaye avait été recommandé à Brazza par Charles Péguy, fondateur de la revue socialiste les *Cahiers de la Quinzaine*. Challaye fut le seul qui tint la presse française au courant des progrès de la mission, les autres étant tenus par l'obligation de réserve. Brazza obtint aussi que le journaliste Robert de Jouvenel fût « *mis à sa disposition* ». Il se fit adjoindre deux officiers mis en congé par le ministre de la Guerre pour assurer son intendance et son secrétariat.

Arrivé à la colonie, Savorgnan de Brazza s'était assuré de disposer du vapeur *Dolisie* pour parcourir le fleuve. Le commissaire général en exercice, Émile Gentil, lui fournit l'administrateur Noufflard (qui allait servir d'informateur au pouvoir en place) et le médecin militaire Trautman. Enfin, furent mis à sa disposition trois secrétaires « indigènes », quatre interprètes, des porteurs et des payeurs. Le budget total était de 300 000 francs, dont la moitié affectée au coût du personnel français et le reste adressé au trésorier payeur de Brazzaville. Telle fut l'origine de la mission programmée de mars à août 1905.

La dernière mission en Afrique du Français d'origine italienne durera six mois. Mais elle ne se passe pas comme on l'avait prévu à Paris. Brazza et ses compagnons multiplient les découvertes macabres, Exemple : "*Ai constaté qu'en mai 1904, dans environs Bangui, moyens employés par agent administration pour faire rentrer impôt en nature dans territoires concédés ont consisté à faire enlever des femmes et des enfants et à les envoyer en détention à Bangui où sur 58 femmes et 10 enfants il est mort 45 femmes et 2 enfants en 5 semaines*", câble Brazza au ministre.

Plus tard, de passage à Krébedjé (aujourd'hui Sibut, en Centrafrique), il prend connaissance d'une histoire similaire : cette fois, ce sont 119 femmes qui sont détenues depuis le mois de mai 1905 pour faire rentrer l'impôt. Le chef de mission arrive à la conclusion que "*l'enlèvement des femmes dans les villages indigènes a été employé de manière courante comme moyen de réquisition des porteurs sur la route Fort-de-Possel à Fort-Crampel*" et que "*depuis 1901, dans le territoire du Chari, l'arrestation d'otages était couramment pratiquée afin de contraindre les populations à payer l'impôt ou à effectuer le portage*".

La perception que Brazza a de sa mission va totalement à l'encontre de la conception que la France a de ses colonies, conception qui est, comme nous l'avons vu, hautement et essentiellement mercantile. L'opposition est si forte qu'elle en paraît révolutionnaire. De cette divergence – qui est pratiquement une opposition diamétrale, résulte une inertie, une attitude d'obstruction et de sabotage en vers la mission.

Alors qu'il est de tradition constante et conforme à tous les textes que rien ne peut être celé à une mission d'inspection, Brazza et les siens doivent se battre pour obtenir les documents ou les consulter. La lettre que l'inspecteur général Hoarau-Desruisseaux lui a adressée le 30 juillet, de Libreville, est plus que révélatrice. Après s'être plaint d'obstructions systématiques et multiples, cet envoyé du ministre ajoute des commentaires hautement réprobateurs : « *Dans ma carrière d'inspecteur, je compte déjà quatorze envois dans les colonies, dont dix comme chef de missions ; toujours et partout mes collaborateurs et moi avons trouvé auprès des gouverneurs toutes les facilités voulues ; cette fois-ci, au contraire, nous nous heurtons à un*

mauvais vouloir évident, à des résistances sourdes, mais certaines, de la part de M. Gentil. Ce haut fonctionnaire n'a pas cessé d'entraver nos investigations ; il fait de l'obstruction ; il ne veut rien communiquer.

D'autre part on crée à Brazzaville une atmosphère d'hostilité autour de la mission, et surtout de son chef ; on ameute contre lui tous les intérêts et, comme il demande que les indigènes soient traités avec humanité, qu'ils ne soient plus menés à la chicote, et qu'ils soient payés en numéraire, on crie qu'il désorganise le pays et qu'il va ruiner le commerce et les sociétés concessionnaires. »

D'ailleurs, sous le fallacieux prétexte d'absence de crédits de déplacement et de logement disponible, Hoarau-Desruisseaux n'est pas autorisé à venir conférer avec son chef de mission. Il est prié de l'attendre à Libreville. Ce que Brazza va traduire dans son rapport n° 148, du 21 août, en un résumé lapidaire : ...« *J'ai déjà exprimé de sérieuses réserves. Je les confirme... Elles n'ont pas été motivées par la constatation d'un fait isolé... Au cours de mon voyage, j'ai acquis le sentiment très net que le Département n'a pas été tenu au courant de la situation réelle dans laquelle se trouvent les populations indigènes et des procédés employés à leur égard... Tout a été mis en œuvre lors de mon passage dans cette région pour m'empêcher d'en avoir connaissance.* »

Le jeune universitaire Félicien Challaye est plus sévère encore. Il alimente *le Temps* de chroniques colorées et impitoyables. L'administration, gênée, feint d'ignorer Brazza. Emile Gentil ne songe d'ailleurs qu'à rentrer pour se justifier. Le ministre le prie de rester pour encadrer Brazza. Finalement il partira deux jours avant Brazza. Celui-ci, ayant amplement vu et entendu, décide de rentrer. Il se sent faiblir. Il mourra bientôt...

Osons le dire, cette disparition n'est sans doute pas une mauvaise nouvelle pour tout le monde. Y compris parmi ceux qui vont communier aux obsèques solennelles de ce héros national. Sa disparition facilite en effet ce qui doit advenir : l'étouffement pur et simple du « rapport Brazza » par le gouvernement français.

Les autres « Affaires »

Considérer l'affaire Gaud- Toqué comme une cruauté isolée, un simple accès de « soudanite » aiguë? Pas du tout.

Dès son arrivée, Brazza enquête sur l'affaire des « femmes de Bangui ». 58 femmes et dix enfants ont été pris en otage par un autre commis aux affaires indigènes, Culard, « *pour obliger les hommes à récolter le caoutchouc de la Compagnie concessionnaire de la Lobaye (32 400 km²) afin de s'acquitter de l'impôt « en nature »*. Et on comprend que la pratique est courante. Les camps d'otages sont nombreux. A Krébedjé, Brazza repère une autre prise d'otage : 119 femmes, séquestrées pour les mêmes motifs : trouver de la main-d'œuvre aux Compagnies, ou des porteurs, faire payer l'impôt en nature. Le scandale vient ici de ce que l'on a laissé mourir de faim 45 de ces femmes et deux de ces enfants. Les corps ont été jetés dans le fleuve. Et le gouverneur Gentil lui-même, représentant de la République, couvre ces pratiques.

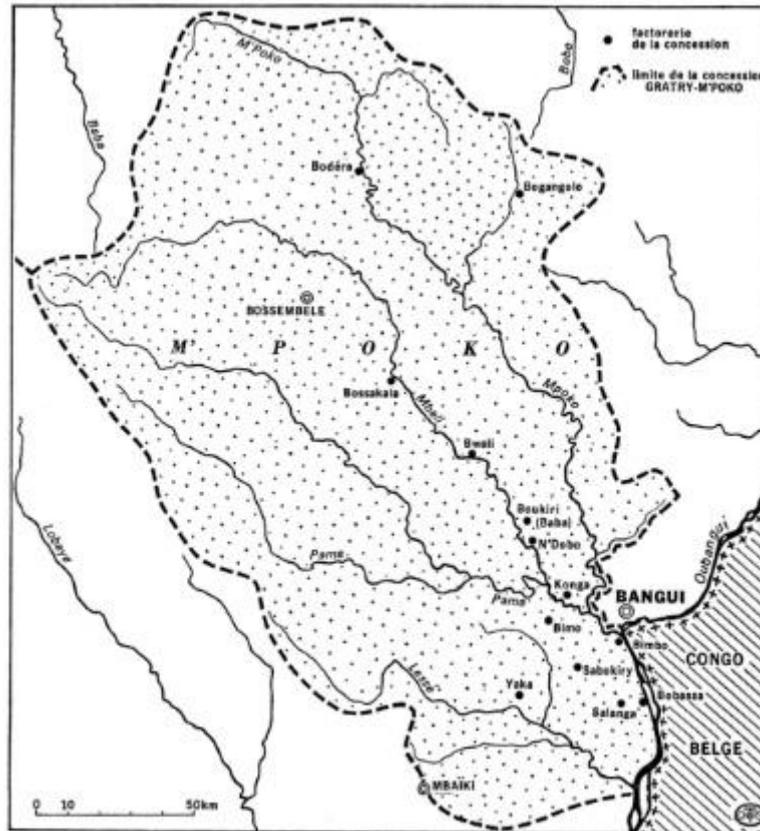
Puis survient le scandale de la M'Poko (concession de 43 000 km²), en Oubangui-Chari (future Centrafrique). Un jeune administrateur stagiaire, Gaston Guibet, a osé le dénoncer : « *La M'Poko fut convaincue d'un millier de meurtres* ». Le directeur de cette compagnie tue à la chicotte.

« *Des hommes armés étaient installés dans tous les villages et pratiquaient séquestrations d'otages, châtiments corporels et exécutions* » écrit Catherine Coquery-Vidrovitch¹². L'instruction dénombre 750 meurtres certains, plus 1500 probables. Aucun des

¹² Sauf indication contraire, toutes les citations de Mme Coquery-Vidrovitch sont reprises à sa préface écrite pour le rapport récemment édité. Catherine Coquery-Vidrovitch est professeure émérite de l'université Paris-Diderot. Ses travaux sur l'Afrique portent sur la politique de colonisation et les notions d'impérialisme et de

27 Blancs inculpés n'est finalement condamné. Les exécutants africains, quant à eux, prennent de 5 à 20 ans de travaux forcés.

On l'aura compris, même s'il est élaboré par d'ardents partisans de la colonisation, même si ces derniers n'ont cessé de « charger » les compagnies concessionnaires pour mieux blanchir l'administration coloniale, même si la parole des Africains pourtant largement recueillie y pèse bien peu face à celle des Européens, ce rapport, alors comme aujourd'hui, est absolument accablant. Et il n'y est pas question de simples « excès », mais bien d'un système reposant sur le crime de masse. Le système colonial.



La Compagnie Gratry-M'Poko (43 000 km²)

Brazza en personne découvrit lors de sa mission d'enquête au Congo français une prise d'otages en cours.

Il s'agissait de 119 femmes et fillettes, prisonnières dans la région de Fort-Sibut, à Krébedjé (là même où Georges Toqué avait commencé sa carrière coloniale, avant de rejoindre Fort-Crampel) depuis la mi-mai 1905. Brazza effectue la sinistre découverte en juillet 1905. Les femmes retenues sont des Mandjias (ou Mandjas) originaires de la Haute-Koumi.

Pour masquer ces exactions, l'arrivée de la mission d'enquête ayant été portée à la connaissance du personnel en poste, les femmes ont été dispersées par l'administrateur Sindoux dans différents villages. Mais un indigène au cours d'un "tam-tam" met Brazza sur la piste (il effectue une danse rampante simulant l'évasion d'un prisonnier).

Il prend alors connaissance du journal du poste de Fort-Sibut, où est noté de manière évasive l'arrivée des 119 femmes, avec le détachement du garde principal Constant. Il s'agit en fait d'une mesure de rétorsion prise suite aux graves troubles dans la concession de l'Ouhamé-

capitalisme sur ce continent. Elle est notamment l'auteure de *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930* (1972), Paris, Éditions de l'EHESS, 2001 (2e édition), 2 volumes, et de *Enjeux politiques de l'histoire coloniale*, Marseille, Agone, 2009.

Nana (on y exploite notamment du caoutchouc). Les rebellions de la population se succèdent et des agents de la concession ont été assassinés. Le garde Constant mène alors une violente répression dans la région.



Femme Mandjia et son enfant - Région des M'Brès (carte postale)

Sans l'arrivée de Brazza, qui déjoua la manœuvre de dissimulation, ces femmes auraient-elles connu le même sort que leurs semblables de Bangui ?



Plantation d'arbres à caoutchouc - Oubangui - Congo français vers 1900 (carte postale)

Etrangement, ces faits disparaissent du rapport final de la Commission Lanessan. Les informations envoyées au Ministère par l'inspecteur Hoarau-Desruisseaux et Brazza lui-même sont pourtant sans ambiguïté.

Il écrit ainsi au Ministre des Colonies le 21 août 1905 :

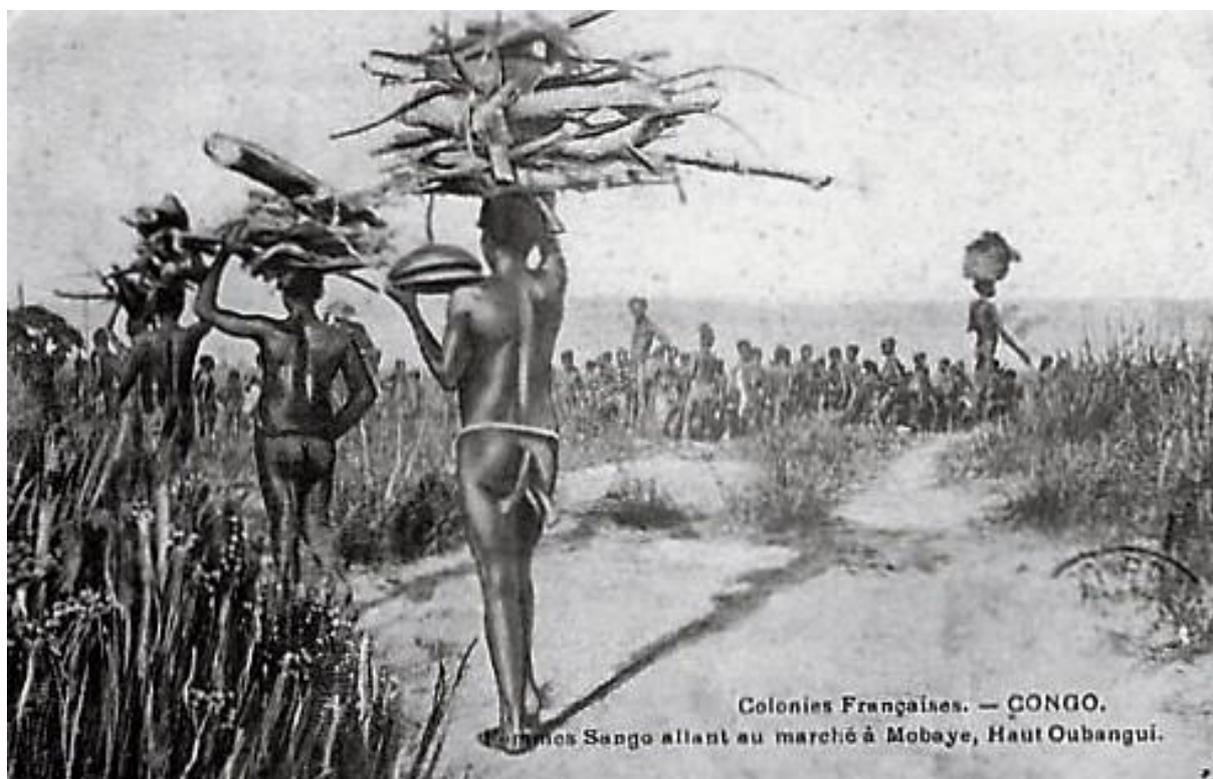
" [...] Je crois de mon devoir d'appeler votre attention sur la portée que peut prendre cette affaire, parce que le fait dont il s'agit n'est pas isolé. L'enlèvement des femmes dans les villages indigènes a été, au contraire, employé d'une manière courante comme moyen de réquisition des porteurs sur la route de Fort-de-Possel à Fort-Crampel (Gribingui), pour ne parler que de la région que j'ai personnellement visitée.

A l'heure actuelle, dans cette même région, il est encore considéré comme le complément naturel de toute répression. Cela est si vrai, qu'au moment même où l'on venait d'apprendre l'envoi de ma mission au Congo, il arrivait à Fort-Sibu (Krébedjé) 119 femmes provenant d'une répression effectuée dans la Haute-Koumi, à cinq jours de Fort-Sibut.

Tout a été mis en oeuvre lors de mon passage dans cette région pour m'empêcher d'en avoir connaissance. [...]

C'est précisément le caractère général de ces faits qui m'a déterminé à vous adresser mon câblogramme n°127, du 26 juillet ; c'est ce caractère général qui, à mes yeux, rend difficile et dangereuse la comparaison que mes instructions me prescrivent de faire entre nos procédés et ceux de l'Etat indépendant du Congo.[...]

Ces réserves, je vous les confirme parce qu'elles n'ont pas été motivées par la constatation d'un fait isolé, mais bien parce qu'au cours de mon voyage, j'ai acquis le sentiment très net que le Département n'a pas été tenu au courant de la situation réelle dans laquelle se trouve les populations indigènes et des procédés employés à leur égard. [...]"¹³.



Femmes Sango - Région de Mobaye (© Bruel - carte postale vers 1900)

¹³ Rapport n° 148 - 21 août 1905 - Savorgnan de Brazza (Anom - Mission 26).

Le "rapport Brazza" de la Commission Lanessan évoquera toutefois dans le paragraphe "*Abus constatés dans la répression des mouvements de rébellion*", des exactions commises à l'encontre des populations Bidigris, Mandjas et Sabangos.

Mais elles sont mises sur le compte des indigènes miliciens et tirailleurs réguliers, abusant de leur autorité, faute d'un encadrement suffisant par le personnel européen, en sous-effectif notable. Les miliciens Yakomas sont notamment pointés du doigt par le Capitaine Mangin¹⁴, pour leur violence envers les populations locales.

La Commission pose comme principe "*que, dans aucun cas, les femmes et les enfants ne doivent être rendus responsables des actes de rébellion*". Manière discrète de reconnaître que cela a été le cas par le passé...

La Commission conclut "*à l'insuffisance des moyens d'administration et de police, cette insuffisance étant due elle-même à l'exiguïté des ressources financières dont ont disposé jusqu'à ce jour les autorités locales*".

Bref une situation impossible, sans répression pas d'impôts récoltés, et sans impôts, pas de moyens !

Une affaire des plus criantes découverte par la mission fut l'arrestation de 58 femmes et 10 enfants aux environs de Mongoumba (en aval de Bangui en RCA) par M. Culard, commis aux affaires indigènes, afin de faire rentrer l'impôt en caoutchouc. N'ayant pas jugé suffisant le volume apporté par les hommes, il envoya ces otages à Bangui où ils furent enfermés pratiquement sans nourriture par l'administrateur Marsault. Au bout de cinq semaines, en avril ou mai 1904, 45 femmes et 2 enfants étaient morts.

Il était d'usage de prendre en otage les femmes et les enfants quand les hommes s'enfuyaient pour échapper au portage ou au paiement de l'impôt de capitation. Les otages n'étaient libérés qu'en échange de 50 kg de caoutchouc ou 20 kg d'ivoire. La route du portage qui menait de Bangui au Tchad était devenue un désert, car la population fuyait les rafles.

Ces pratiques étaient couvertes par le commissaire général Emile Gentil qui, avec la mission Foureau--Lamy et le reste de la mission Voulet--Chanoine battit, « l'infâme Rabah », donnant ainsi le Tchad à la France. La commission De Lanessan l'innocenta.

Nous nous permettons d'anticiper un peu pour signaler que Félicien Challaye, compagnon de Brazza, publia en 1906 « *Le Congo français* » dans les *Cahiers de la quinzaine* de Péguy¹⁵. En 1935, il constate que la population du Congo français était estimée à 20 millions en 1911 et qu'en 1931 on ne l'estime plus qu'à 2.5 millions¹⁶. La construction du chemin de fer Congo--Océan au prix d'un homme par traverse¹⁷, n'arrangea pas ce « déficit démographique », comme on dit. André Gide put constater en 1926 que les mesures prises pour éviter le portage, construction de routes et du chemin de fer ne firent qu'accroître le travail forcé. L'exploitation du coton s'ajouta à celle du caoutchouc¹⁸. Épidémies et famines firent des ravages.

Pour réprimer les populations qui se révoltaient, le colonisateur utilisait des miliciens indigènes. Il recourut même à des guerriers réputés anthropophages. Lors de la révolte du

¹⁴ Il s'agit bien du futur Général Mangin, qui écrira « La Force Noire » pour préconiser l'emploi massif des troupes issues de colonies pendant la guerre de 14.

¹⁵ Republié dans le livre de Conan Doyle, *The Crime of Congo*..

¹⁶ Félicien Challaye, « Un Livre noir du colonialisme - Souvenirs sur la colonisation », les nuits rouges, 1998

¹⁷ Albert Londres, *Terre d'ébène*, Le Serpent à plumes, 2000.

¹⁸ André Gide, *Voyage au Congo* suivi de *Le retour du Tchad*, Idées/Gallimard.

Kongo-Wara, dans l'ouest et le nord de la RCA, il appliqua en 1931 la bonne vieille méthode de Bugeaud : l'enfumage des grottes où se réfugiaient les insurgés¹⁹.

Ainsi, le secret sur les archives d'État est lié à des crimes d'État. Ce silence est également entretenu par l'élite intellectuelle. Des années trente aux années quatre-vingt, le livre de Gide n'était pas disponible en librairie. Catherine Coquery-Vidrovitch, qui découvrit le rapport Brazza en 1965, remarque que pour le trouver, il suffisait d'aller aux archives d'Aix en Provence.

Pour la colonisation, écrit Jean Suret-Canale, le choix proposé était simple : l'esclavage colonial ou l'extermination. Celle-ci atteignit les limites de l'horreur dans ce bassin du Congo et il s'en fallut de peu qu'elle n'ait abouti. Il y a peu encore, le même État criminel se présentait dans les mêmes lieux, prétendant ramener la paix et empêcher un génocide dans un pays déchiré entre les appétits des dictateurs qu'il soutient.

Le poison de la suspicion



Transfert de Brazza à l'hôpital, à Dakar

Le 14 septembre 1905, la mission de Brazza prend fin plus tôt que prévu. Sur le chemin du retour, atteint d'une dysenterie, il meurt à Dakar à l'âge de 53 ans. Peu après, des administrateurs sont chargés de rédiger le rapport sur la base des observations de la mission. Mais, comme le note Catherine Coquery-Vidrovitch, ceux-ci ont pris soin d'atténuer le rôle néfaste joué par l'administration et ont préféré faire le procès du régime de concessions mis en place en 1898 – l'État français avait alors confié à une quarantaine de sociétés privées l'exploitation pour trente ans de la plus grande partie du territoire. *"Pour Brazza, c'est l'administration qui était responsable de cette situation. Mais le rapport ne dénonce que les compagnies"*, analyse l'historienne.

Même "atténué", ce document n'en reste pas moins explosif. Malgré les demandes répétées de certains parlementaires et l'écho de cette mission dans la presse, le gouvernement refuse de le publier. Dans une note également publiée en annexe, le ministère des Affaires étrangères fait cette observation : *"Pour le rendre inoffensif, de telles coupures y seraient nécessaires qu'en fin de compte il n'existerait plus."*

Le 7 mai 1907, il fut décidé d'en imprimer dix exemplaires destinés à demeurer confidentiels. Vingt ans plus tard, André Gide, dans *Voyage au Congo*, et Albert Londres, dans *Terre d'ébène*, dénonceront les mêmes abus.

Si Pierre Savorgnan de Brazza n'avait pas trépassé à Dakar, que serait-il advenu de ses découvertes ? Réponse de Catherine Coquery-Vidrovitch : *"Son rapport aurait certainement connu un sort différent, son absence a été déterminante."*

D'où cette autre question : et si Brazza, qui risquait ainsi de mettre à mal les intérêts de la France et qui s'était fait de nombreux ennemis parmi les fonctionnaires en place au Congo

¹⁹ Raphaël Nzabakomada- Yakoma, *L'Afrique centrale insurgée. La guerre du Kongo-Wara, 1928--1931*, préface de Jean Suret-Canale, L'Harmattan, 1986.

durant sa mission (notamment le commissaire général Émile Gentil), avait été empoisonné ?

"À l'époque, c'était courant dans cette zone", admet l'historienne, sans pour autant s'aventurer plus loin. A l'époque, on a parfois assassiné des Blancs en Afrique, mais assez peu. Pourquoi tuer, quand il y a tant d'occasions de tout simplement « laisser mourir » ?

La veuve de Brazza, quant à elle, a défendu la thèse de l'assassinat de son mari jusqu'à la fin de ses jours.

Le « système léopoldien » sans Léopold ?



Nul ne discute le fait que Léopold II fut un personnage hors normes, un homme de démesure, hors du commun. Les avis divergent quant à savoir si son gigantisme doit être qualifié de « monstrueux » ou de « titanesque », mais sa grandeur ne fait aucun doute. Cet homme d'une grandeur exceptionnelle eut de plus une situation unique dans l'histoire, cumulant la couronne constitutionnelle d'un pays européen et le pouvoir absolu sur un immense domaine africain, où il pouvait agir comme si cet Empire entier était son patrimoine privé.

Pour se lancer dans cette entreprise, il fallait, semble-t-il, les qualités, les défauts et la situation de Léopold II. Qualités, parce qu'il y fallait de l'audace, des vues larges et de vastes conceptions. Défauts, car cela requérait une avidité sans scrupules, un cynisme absolu doublé d'une hypocrisie parfaite, et la faculté de considérer les hommes comme de simples instruments, et ceci en fonctions de ce qu'ils ont de pire. Situation enfin, car les ordres cruels du Souverain absolu se donnaient à l'abri du respect dû au Roi. Il est déjà rare que l'on ose dire en face à un banquier : « Vous êtes un rapace ! ». Comment imaginer de dire à un Roi : « Votre Majesté est une assez monstrueuse crapule ! ».

Si deux sociétés surtout, « l'Anversoise » et l'A.B.I.R. (Anglo-Belgian Indian Rubber Cy) sont réputées les représentantes type du « système léopoldien », il ne faudrait pas en conclure que l'idée est sortie, toute armée et dans son entièreté, de l'imagination féconde du Roi. Il y avait des précédents, d'abord dans le « modèle javanais » qui le hanta toujours, ensuite dans ce qu'on appelait les « compagnies concessionnaires » et les « compagnies à charte ». Catherine Coquery-Vidrovitch explique :

« Qu'étaient donc les sociétés concessionnaires? Elles résultèrent, à la fin du XIXe siècle, d'un compromis entre l'état et les firmes privées, chacun cherchant à exploiter le territoire aux moindres frais. L'état voulait bien ... «mettre le pays en valeur», comme l'on disait alors: mais à condition d'y investir le minimum de capitaux que le Parlement français refusait de voter (Brunschwig 1961). Quant aux firmes coloniales, elles avaient de l'exploitation une vision primaire consistant à s'assurer un monopole commercial sur les produits de cueillette ou de chasse, caoutchouc et ivoire, à charge pour les «indigènes» de leur livrer la marchandise aux prix les plus bas possibles, d'autant plus bas que, jusqu'à la première guerre mondiale, dans ce pays très peu monétarisé, les producteurs étaient payés en nature, sous forme de biens manufacturés occidentaux très surévalués. »

« L'ancienne Afrique Équatoriale Française (AEF), que recouvrent actuellement les territoires du Gabon, du Congo-Brazzaville et de la République Centrafricaine, est passée en trente ans d'un type traditionnel à une situation d'économie coloniale. Son évolution économique et sociale ne s'est pas faite sans heurt ni difficulté. Les quarante décrets de concession de 1899-1900 devaient permettre l'établissement des compagnies à monopole d'exploitation des « produits riches » (ivoire et caoutchouc) destinées, en principe, à assumer en trente ans les investissements dont l'État refusait la charge. Mais le refus durable des

capitaux nécessaires, aussi bien de la part de l'État que du secteur privé, dans un pays apparemment dépourvu de ressources appréciables et tragiquement dénué de force de travail, condamnait l'entreprise à la faillite. [...] Cependant l'AEF sortit lentement de la stagnation après la guerre, à mesure que l'économie concurrentielle prenait le pas sur le monopole concessionnaire. [...] Outre l'essor de l'okoumé au Gabon, on vit émerger les grandes firmes à venir, se constituer les premières plantations, entrer en exploitation les richesses minières, enfin se mettre en place les principaux travaux d'infrastructure (routes et voies ferrées). Mais ce « décollage » fut payé chèrement. Les salaires ne suivirent ni la hausse de l'impôt, ni l'inflation des prix à l'importation. Le fragile équilibre vivrier traditionnellement établi entre l'homme et la nature fut rompu ; d'où des famines redoutables, et les révoltes les plus sérieuses qu'aient connues le territoire (1928-1932). Le bilan fut d'aggraver encore, pour un temps, un dépeuplement nocif au développement ultérieur du pays »²⁰.

Le concessionnaire, en principe n'avait pas de droit régalien, c'est-à-dire, à la différence des compagnies à charte, pas le droit d'organiser directement une force de police. La plus puissante et la plus célèbre compagnie à charte de l'histoire fut l' « East India Company » britannique et c'est précisément à cause de ses droits régaliens qu'elle eut son armée, les « cipayes », qui se révoltèrent en 1857. On a d'ailleurs parfois employé le terme à propos des compagnies dont nous parlons ici. Les compagnies concessionnaires, à l'aide d'un simple monopole commercial, d'un commerce très inégal et de quelques collusions dans l'administration, arrivèrent déjà à créer en AEF de véritables catastrophes humanitaires. Ainsi en alla-t-il sur les territoires de l'Ouham-Nana et de la « Cie de la Lobaye », où une cinquantaine de femmes et d'enfants pris en otage pour contraindre les hommes à récolter le caoutchouc étaient morts de faim en peu de semaines, les survivants ne valant guère mieux !

Toutefois, dans ces cas-là, le recours à la coercition brutale releva soit de la complicité individuelle d'administrateurs peu scrupuleux, soit de l'absence de toute administration autre que symbolique.

La situation « normale » (si l'on peut risquer ce mot dans un tel contexte) était que les compagnies soit obtinssent certains droits de l'état, en particulier de percevoir les impôts et de disposer de leur propre force armée, soit qu'elles profitassent de l'absence de l'état ou de la corruptibilité de quelques fonctionnaires locaux pour avoir illégalement des « contremaîtres musclés », dans certains cas véritables milices qui avaient tout d'une armée privée, sauf le nom.

Tout cela paraît bien lié à la situation particulière du Congo, colonie « privée » de Léopold II. Ce système, inspiré de la colonisation hollandaise sur l'île de Java, c'est celui qu'il admire depuis sa jeunesse. C'est lui qui, en tant que Souverain de l'EIC, pouvait attribuer des concessions, ordonner aux forces de l'ordre et aux magistrats de ne rien voir, assurer la Compagnie de l'appui de la Force Publique, donner à la fois mandat de commettre des exactions et promesse de l'impunité... On jurerait, à première vue que, sans la situation unique du Roi des Belges, Souverain du Congo et actionnaire de « l'Anversoise », de l'ABIR, etc... rien n'eût été possible. Pas de « léopoldien » sans Léopold !

Et pourtant, non seulement le système a ses racines bien reconnaissables à Java, mais le « système léopoldien » a été un article d'exportation. Il fut exporté au Congo Français par des agents, qui soit avaient été renvoyés par « l'Anversoise », soit jugeaient mieux à propos de quitter l'Etat Indépendant du Congo. La société concessionnaire 'La Mpoko' en est un exemple. Le directeur africain Schlotz avait travaillé dans le domaine de la Couronne et le directeur

²⁰ C. Coquery-Vidrovitch: *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires 1898-1930*.

adjoint Einar Lund avait été renvoyé de l'EIC. Sept Belges y travaillaient également. Les méthodes employées étaient les mêmes que dans les concessions des compagnies ou dans le domaine de la Couronne avec toutefois cette grande différence, que l'administration française était totalement absente dans '*La Mpoko*'.

La grande différence entre le « système léopoldien » et certains faits qui se sont passés en AEF est que, dans l'Etat Indépendant la complicité de l'appareil d'état était voulue, structurelle cependant que, du côté français, il s'est agi soit d'abus des compagnies dans des lieux laissés à l'abandon par l'administration, soit de corruption individuelle.

Un régime de travail forcé, de répression généralisée, de prise en otage des populations reçoit ainsi, au moins passivement, l'appui de l'administration coloniale, ce qui, vouloir ou pas, t engage la responsabilité du commissaire général de l'époque, Emile Gentil.

Toutefois, les analogies aussi sont frappantes, et montrent bien que Léopold II était le « modèle de référence ». La compagnie recrutait et payait elle-même des 'touroucou' Ici aussi, la quantité de caoutchouc récoltée devait correspondre avec les munitions employées. Quand la justice française est intervenue en 1907 l'inspecteur Butel a composé un dossier de 900 pièces (pesant 12 kilogrammes) et inculqué 236 personnes dont 17 Européens convaincus de 750 meurtres établis et 1500 probables. « *La Mpoko* » fut une des rares compagnies à faire des bénéfices à partir de 1904. A l'approche imprévue de l'inspecteur, le directeur Lund s'est suicidé La compagnie était purement et simplement basée sur le crime ! Vers 1906 il y avait, à « *la Mpoko* », 40 Européens à la tête de 400 gardes noirs. Fin 1908 sur 27 inculpés européens plus un seul ne se trouvait encore à Brazzaville. Un ministre français étouffa l'affaire au nom du prestige colonial de la France (qui sortait à peine de l'affaire Dreyfus).

Comme on le voit, le tableau d'horreurs était, à « *La Mpoko* », tout à fait comparable à celui qu'offre le « caoutchouc rouge » léopoldien, et ceci alors qu'il s'agit de faits qui se passaient dans une colonie « normale », qui n'était pas le domaine privé d'un Roi absolu, mais une colonie de la République Française. L'importation du système a suffi pour en arriver là. Faire du « léopoldien sans Léopold » était donc très possible !

Parler de l'enrichissement de Léopold II aux frais du Congo, c'est enfoncer une porte ouverte. Cet enrichissement est un fait, et j'ai cité ce fait, comme tout le monde. Cet enrichissement a aussi été criminel, et même entaché de crimes contre l'humanité. C'est également un fait.

D'autre part, des affaires comme celles de « la Mpoko », c'est-à-dire l'existence possible de ce que j'ai appelé un « système léopoldien sans Léopold » posent la question d'une répétition possible. Et un certain nombre d'événements plus proches de nous présentent avec le « système léopoldien » de telles analogies que le mot « répétition » est de ceux qui viennent à l'esprit. Relisez donc l'un ou l'autre passage bien horrible de ce texte. Oubliez les noms belges. Remplacez « caoutchouc »... disons par « coltan »... N'avez-vous pas soudain l'impression de lire des nouvelles beaucoup plus récentes, quoique venant, elles aussi, du Congo ? ...

L'Etat Indépendant du Congo, ou Léopold II, c'est tout un, se trouvait, au moment où il se lança dans l'exploitation à outrance du « caoutchouc rouge », dans une situation angoissante d'endettement qui le forçait à trouver très rapidement de l'argent alors que, dans ses registres, les dépenses étaient un poste beaucoup plus certain, hélas, que les recettes. Cela se passe au XIX^e siècle, et donc le Roi-Souverain ne pouvait trouver du crédit qu'auprès d'un autre état. Les institutions de Bretton-Woods n'existaient pas encore. Sans quoi, l'EIC aurait sans doute eu recours au FMI, qui lui aurait certainement donné de bons conseils...

Est-ce faire violence à la réalité, de dire que la situation d'un état à la viabilité économique douteuse, dépendant pour toutes ses dépenses d'aides et d'emprunts, comme le Rwanda, par exemple, pourrait être poussé par une situation similaire à des mesures du même genre ? Et ici, puisque nous parlons du passé, je sollicite la permission de faire à nouveau un détour par le présent.

Dans le cas du « red rubber », le fait qu'on n'avait « pas le temps » avait des causes économiques. Les hauts cours du caoutchouc n'allaient pas durer éternellement. Il y a d'autres manières de ne pas avoir le temps. Par exemple, si un pays profite de la faiblesse et de la désorganisation régnant chez un voisin mieux favorisé du point de vue des ressources naturelles, et, sous des prétextes plus ou moins élégamment brodés de fil blanc, lui fait la guerre, occupe une partie de son territoire et exploite ces richesses pour son propre compte.

Dans ce cas aussi, l'envahisseur sait que sa mainmise ne durera pas. Il sera chassé soit par un sursaut du pays envahi, soit par une réaction internationale. Il est, lui aussi, un pirate au pillage sur un bateau qui coule. Et l'on voit alors reparaître le « système léopoldien » : terreur par les massacres, les destructions, le viol ; recrutement d'auxiliaires congolais que l'on appelait hier « Force Publique », aujourd'hui « résistants armés » ; travail forcé, non rémunéré, dangereux ; entretien des envahisseurs et de leurs auxiliaires par le pillage des populations locales. Et, bien entendu, comme sous Léopold II, populations désespérées errant sans savoir où se réfugier, famine, épidémies. J'allais oublier de citer le SIDA, inconnu sous Léopold II : on n'arrête pas le progrès !

La description de ce qui s'est passé dans l'Est du Congo, notamment dans la Province Orientale, montre les ingrédients de base du système léopoldien en plein fonctionnement : atmosphère de terreur, livraisons exigées des habitants sans mesure et à leurs risques et périls, profits confisqués par les envahisseurs... Voici ce que dit un journaliste néerlandais ²¹:

« Les mines d'or du Congo ne rapportent à ce pays d'Afrique que de la misère. Les pays voisins profitent des trésors du sous-sol congolais. “Nous sommes maudits à cause de notre or”, dit un chercheur d'or du district de l'Ituri (dans la province Orientale de la RDC). “Les rebelles raflent tout et le peuple n'en voit pas un centime... Au Nord Est de la RDC, le sol est plus riche en or qu'en Afrique du Sud. Mais cet or échappe au lointain gouvernement de la capitale, Kinshasa. Dans l'Est en proie depuis des années à des rebellions, ce sont avant tout les pays voisins, le Rwanda et l'Ouganda qui pillent les richesses du sous-sol.

« Sous la pression du Conseil de Sécurité de l'ONU, ces pays ont retiré leurs troupes en 2003. Depuis lors, les mines d'or sont tombées sous le contrôle de deux mouvements locaux: le FNI et l'UPC. Ces groupes rebelles appuyés respectivement par l'Ouganda et le Rwanda travaillent pour eux en RDC. Ils gardent les mines d'or, prélèvent un tribut et ont donc un considérable pouvoir d'achat. Mais le FNI et l'UDC sont aussi des ennemis mortels. Il en résulte une sanglante guerre tribale, qui a déjà coûté la vie à 60.000 civils. Les gens sont abattus comme des bêtes ou chassés de leurs foyers. Le viol est à l'ordre du jour. Les troupes de pacification de l'ONU sont censées mettre fin à cette terreur, mais on attend toujours un premier geste de leur part...

« Human Rights Watch,... en est revenue avec des révélations choquantes. Il semblerait entre autres que les mines d'or congolaises du district de Mongwalu, seraient exploitées par le consortium sud-africain Anglo Gold Ashanti... Le FNI n'en tire pas seulement un profit économique. Cela contribue au prestige politique d'une organisation qui a conquis une position dominante par le fer et le feu. Le noble métal sort en fraude vers l'Ouganda. Rien que l'année passée AngloGold Ashanti a mis pour 60 millions de dollars d'or brut Congolais sur le marché

²¹ Nederlands Dagblad – Bob Kroon, 19.09.05, traduction française : www.conforum.be

mondial. Si l'on n'arrête pas le flot d'or en direction du FNI et de l'UPC, l'effusion de sang n'aura jamais de fin. ...tant que les mines resteront ouvertes, la malédiction de l'or planera sur l'infortuné Congo. »

Peut-être ai-je l'esprit irrémédiablement mal tourné, mais cela me rappelle quelque chose !

Le dossier « enterré »

Après la mort de Brazza, les documents de la mission sont confiés à une commission composée de hauts fonctionnaires coloniaux. Le rapport qu'ils établissent, pourtant indulgent sur bien des points, demeure si accablant que, malgré les demandes répétées de parlementaires et d'une partie de la presse, le ministre des Colonies décide, en 1907, d'en interdire la publication.

Imprimé en dix exemplaires classés " confidentiels " et enfoui dans les archives gouvernementales avec des centaines de pièces annexes, méconnu des historiens, le rapport Brazza n'a jamais été rendu public avant mars 2014.

Il pourrait s'agir du testament politique de Pierre Savorgnan de Brazza, héros de la colonisation française en Afrique centrale métamorphosé, avec ce document, en l'un de ses contempteurs les plus sévères. Un testament de feu qui brûle les mains du ministre des Colonies à qui il vient d'être remis, en ce mois de février 1906 – alors que Brazza n'est déjà plus de ce monde – au point qu'il décide de le garder dans un lieu secret. Sur les dix exemplaires imprimés, neuf sont placés dans le coffre-fort du ministère, le dernier est pour lui...

Longtemps, l'on a cru ce rapport perdu ou même détruit. Une jeune étudiante qui deviendra plus tard une historienne réputée, Catherine Coquery-Vidrovitch, l'avait bien découvert en fouillant dans les archives du ministère de l'Outre-Mer au milieu des années 1960, dans le cadre de sa thèse. En le parcourant, elle avait vite saisi l'intérêt de ce document, qu'elle avait pris soin de photocopier. Elle s'était dit qu'il faudrait qu'elle y revienne un de ces jours, qu'il méritait d'être enfin publié... Il l'est, sous le titre qui aurait dû être le sien il y a plus de cent ans : « *Le Rapport Brazza. Mission d'enquête du Congo* ».

Dominique Bellec, le directeur de la collection, qui l'a annoté avec minutie, parle d'un "trésor" qui "interroge notre rapport à la période coloniale". Pour Patrick Farbiaz, animateur de l'association *Sortir du colonialisme* dont on a pu lire la postface de cet ouvrage, ce document est tout simplement "un livre noir de la colonisation à lui seul".

À travers cette histoire singulière c'est la question même de la mémoire et de l'écriture de l'histoire coloniale française et européenne qui est posée à nouveaux frais, comme l'explique Catherine Coquery-Vidrovitch, seule historienne française à avoir eu connaissance du rapport, dès 1965 : « *Tout se passe comme si on avait affaire à un cas d'amnésie collective, ou plutôt à une volonté collective de ne pas savoir, de ne pas se souvenir. (...) Ce manque de curiosité, ou plutôt ce désir, inconscient ou non, de ne pas inventorier le passé colonial, dure encore aujourd'hui. (...) La raison d'être de la présente édition est, sur des faits précis, d'établir aussi fidèlement que possible le savoir tel que nous l'ont transmis des documents originaux, inédits, abondants et librement consultables, seule façon de prendre sereinement connaissance de la totalité de notre passé.* »

« *La décision finale fut donc d'enterrer le rapport ; l'affaire en resta là. Le 7 mai 1907, sur proposition du directeur des Affaires d'Afrique, Louis Binger, il fut décidé d'en imprimer*

« 10 exemplaires numérotés et destinés à demeurer confidentiels » sur le budget général du Congo français. On prévoit d'en remettre un exemplaire au ministre (...) et d'enfermer les neuf autres dans le coffre-fort du ministère ».

Le ministre des Colonies avait organisé une mission d'inspection, non pas tant pour enquêter sur des crimes de ce genre, que pour montrer que les méthodes des Français dans leur Congo étaient bien plus humaines que celles imposées par le roi Léopold II dans son État indépendant du Congo. Une campagne était alors en cours contre celui-ci pour l'exploitation du « caoutchouc rouge. Les Français comptaient sur une convention passée avec Léopold II, qui leur donnait un droit de préemption en cas de cession de l'État indépendant du Congo. A la tête d'une équipe d'une dizaine d'inspecteurs, Brazza a recueilli auprès des populations locales, de fonctionnaires coloniaux et d'agents des sociétés concessionnaires une masse considérable de renseignements qui fournit les bases d'un procès en règle du régime concessionnaire d'exploitation des ressources (caoutchouc et ivoire, surtout) de la colonie.

Durant l'année 1905, en Belgique, le rapport de la Commission d'Enquête de 1904 a été publié. La réaction de Léopold II, qui défend bec et ongle « son » Congo montre qu'une « cession » n'est pas à l'ordre du jour. De plus, l'évolution du dossier EIC montre que l'on s'oriente, non vers une cession, mais vers une reprise par la Belgique. La proie convoitée s'éloigne.

En outre, le « rapport Brazza », même dans sa version atténuée dite « rapport Lanessan », contient assez de faits, dont certains malgré tout ont filtré vers la presse (on passe aisément sous silence le massacre de quelque Noirs, mais le suicide de Lund, un Blanc, fait du bruit), pour que la France doive désormais tenir compte de ce qu'on sait, dans les chancelleries étrangères, qu'elle n'a pas la conscience tranquille et que, en cas de contestations au sujet de visées qu'elle pourrait avoir sur l'EIC, on n'hésitera pas à sortir quelques squelettes du placard.

Enfin, vers la fin de 1906, il devient clair que Léopold II se résigne à la reprise par la Belgique, et la France dit adieu à ses ambitions.

Les suites

Histoire, mémoire, oubli... On ne sait ce qu'il serait advenu d'un rapport final effectivement rédigé par Savorgnan de Brazza si celui-ci n'était pas mort prématurément, ni quel aurait été son sort au sein de l'establishment...

Mais Brazza n'ignorait pas que le message aurait du mal à être entendu, et il avait pris ses précautions en informant plusieurs journalistes : le jour même où les rapports de la mission furent remis au ministère (23 septembre 1905), Paul Bourde fit publier dans *Le Temps* la lettre que Brazza lui avait adressée dénonçant les manquements de Gentil. Le ministère, qui en avait reçu copie, garda le silence.

Il y eut quelques remous jusqu'en 1907, puis plus rien, ou presque. Seul le journal *L'Humanité* s'attarda encore quelques années sur la question. Tout se passe comme si on avait affaire à un cas d'amnésie collective, ou plutôt à une volonté collective de ne pas savoir, de ne pas se souvenir. Les gens de l'époque n'étaient guère préparés à entendre la sévérité du diagnostic. Ils eurent donc vite fait de faire écho à d'autres actualités coloniales : au même moment éclatait l'« incident de Tanger » (31 mars 1905) où l'empereur Guillaume II proclama dans un discours retentissant son soutien au sultan du Maroc, Moulay Abd al-Aziz, à qui la France voulait imposer son protectorat. L'affaire, qui provoqua la chute du ministre Delcassé le 6 juin 1906, fut soldée momentanément, la même année, à Algésiras, puis seulement en 1911

à la suite du « coup d'Agadir »²².

Pourtant, des mises en garde récurrentes sur les scandales du Congo intervinrent entre les deux guerres, après la refonte précipitée des sociétés concessionnaires (1911) : on a déjà cité le *Voyage au Congo* d'André Gide en 1927 et *Terre d'ébène. La traite des Noirs* d'Albert Londres en 1929 ; mentionnons aussi l'interpellation communiste à la Chambre en 1929 sur les massacres de la vaste révolte des Baya dans la même région et pour les mêmes raisons. Rien d'étonnant à ce que la zone connaisse une révolte généralisée des populations de culture baya poussées à bout. Elle toucha, durant quatre ans, non seulement l'Oubangui-Chari, mais aussi les confins du Cameroun, du Moyen-Congo et du Tchad. C'est que, depuis 1905, rien n'avait changé : en sus de l'exigence du portage épuisant sur l'interfluve séparant le bassin du Congo du bassin du Chari et du Tchad, les Baya devaient fournir un latex acheté au plus bas pour payer l'impôt. Cette guerre, aussi dure que celle du Rif vers la même époque, passa à nouveau quasi inaperçue. Pourquoi ?

C'est que l'oubli de la mission Brazza, la première à avoir donné l'alerte, tout comme celui du scandale révélé par Guibet, furent durables et répétés. Pendant des décennies, ce n'est pas qu'on oubliât Pierre Savorgnan de Brazza lui-même – on le célèbre encore aujourd'hui –, mais on ne s'intéressa pas à son ultime rapport. Pire, on se convainquit qu'il était désormais impossible d'en prendre connaissance. Lorsqu'il était cité, c'était bien souvent pour déplorer son absence ou sa disparition. On supposa en outre qu'il ne présentait pas d'intérêt, puisqu'il avait été établi par une commission coloniale peu transparente.

En définitive, personne ne semble avoir eu l'idée toute simple d'aller le chercher là où d'évidence il se trouvait : dans les archives du ministère des Colonies d'une part, ouvertes jusqu'en 1920 dès la deuxième moitié du XXe siècle, et dans celles du Quai d'Orsay d'autre part. Ce manque de curiosité, ou plutôt ce désir, inconscient ou non, de ne pas inventorier le passé colonial, dure encore aujourd'hui. En témoignent, notamment, les polémiques de ce début de XXIe siècle, à l'occasion de lois dites « mémorielles » : la loi Taubira de 2001 sur l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, d'une part, et la tentative d'adjoindre à la loi du 23 février 2005 « portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés » un article sur les « effets positifs » de la colonisation, d'autre part. En témoigne aussi, sur le cas particulier de la Centrafrique, l'ignorance de son passé martyrisé, entre l'Est ravagé par trois sultans esclavagistes dont le dernier fut toléré par le pouvoir colonial jusqu'en 1940, et l'Ouest où presque rien ne changea puisque rien ou presque ne fut reconnu. C'est comme si l'omerta survenue lors de la mission Brazza se poursuivait. Elle se poursuit jusqu'à aujourd'hui, puisque personne en France ne connaissant ce passé, on continue de faire comme si la Centrafrique n'existait que depuis 1960. Or, sur place, les traces sont multiples et les souvenirs demeurent.

La raison d'être de l'édition de ce rapport est, sur des faits précis, d'établir aussi fidèlement que possible le savoir tel que nous l'ont transmis des documents originaux, inédits, abondants et librement consultables, seule façon de prendre sereinement connaissance de la totalité du passé.

Pour prendre conscience de ce qu'a été la colonisation de l'Afrique centrale, il faut lire ces pages écrites un siècle avant la tentative de graver dans la loi du 23 février 2005 une glorification de l'« œuvre positive » de la colonisation, et qui concernent une région dont une partie constitue aujourd'hui la République centrafricaine...

²² Envoi par l'empereur, le 1er juillet 1911, d'une canonnière au large du Maroc pour s'opposer aux Français. L'affaire, qui secoua l'opinion bien davantage que le rapport Brazza désormais passé aux oubliettes, se solda en 1912 par le protectorat français sur le Maroc [...].

Outre les crimes commis chaque jour contre les colonisés, le rapport donne à voir la réalité et l'arbitraire du régime économique mis en place par la colonie, qui s'accompagne de la prise d'otages de femmes et d'enfants qu'on affame pour obliger les hommes à récolter le caoutchouc. Le texte est parfois aride par ses considérations économiques - sur la perception de l'impôt en nature, par exemple -, mais son intérêt est aussi d'être un document de première main, qui rend visibles les choix racistes opérés dans sa rédaction : privilégier le discours des colons administrateurs au détriment de la parole des colonisés.

Les crimes et les exactions du régime colonial n'étaient pas des exceptions, c'était le régime de droit commun. Et ce constat, qui peine à s'imposer à tous aujourd'hui encore, a pourtant été fait par l'administration française dès 1905.